

**La Caisse Régionale de Crédit
Agricole Mutuel de la Touraine et du
Poitou**

**INFORMATIONS AU
TITRE DU PILIER 3
Au 31 décembre 2021**

Sommaire

1. INDICATEURS CLES (EU KM1)	3
2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	5
2.1 Cadre réglementaire applicable	6
2.2 Supervision et périmètre prudentiel	7
2.3 Politique de capital	7
2.4 Fonds propres prudentiels	7
2.5 Adéquation du capital	11
2.6 Ratio de levier	19
2.7 Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales	24
2.8 Conglomérat financier	26
3. ANNEXES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS	27
4. COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES	33
4.1 Synthèse des emplois pondérés	86
4.2 Risque de crédit et de contrepartie	88
4.3 Risque de contrepartie	148
4.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie	161
4.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire	162
4.6 Expositions de titrisation	168
4.7 Risques de marché	169
4.8 Risque opérationnel	170
5. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	172
5.1 Gestion du Risque de Liquidité	172
6. RISQUES DE TAUX D'INTERET GLOBAL	181
6.1 Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire	181
6.2 Informations quantitatives sur le risque de taux	187
7. ACTIFS GREVES	189
8. POLITIQUE DE REMUNERATION	193
9. ANNEXES	202

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASÉS AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE POITOU (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé de la période.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 420 276	□	1 343
2	Fonds propres de catégorie 1	1 420 276	□	1 343
3	Fonds propres totaux	1 420 276	□	1 343
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	5 112 551	□	5 799
Ratios de solvabilité (en % des RWA)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	27,78%	0,00%	23,17%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	27,78%	0,00%	23,17%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	27,78%	0,00%	23,17%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	□	□	□
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	□	□	□
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	0,00%	8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	0,00%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contra cyclique spécifique à l'établissement (%)	0,03%	0,00%	0,03%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,53%	0,00%	2,53%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,53%	0,00%	10,53%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	19,78%	0,00%	15,17%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	14 190 663	□	14 016
14	Ratio de levier (%)	10,01%	0,00%	9,53%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	-
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	□	□	-
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	0,00%	-
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	-
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	0,00%	-
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	1 802	□	□
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	1 167	□	□
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	169	□	□
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	998	□	□
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	180,52%	0,00%	0,00%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	12 299	□	□
19	Financement stable requis total	11 201	□	□
20	Ratio NSFR (%)	109,80%	0,00%	0,00%

2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifié (*Capital Requirements Regulation*, dit “CRR”) tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit “CRR 2”) impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d’investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d’exposition aux risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sont décrits dans la présente partie et dans la partie “Gestion des risques”.

Les accords de Bâle 3 s’organisent autour de trois piliers :

- **Le Pilier 1** détermine les exigences minimales d’adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **Le Pilier 2** complète l’approche réglementaire avec la quantification d’une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie “Adéquation du capital en vision interne”) ;
- **Le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l’évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l’activité de la période.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte des Facteurs de risque et Gestion des risques, afin d’isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu’ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

Pour la réalisation de cet objectif, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s’appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d’un scénario économique central.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s’appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l’interprétation des textes réglementaires précisés ci-après. L’ICAAP comprend en particulier :

- Une gouvernance de la gestion du capital, adaptée aux spécificités des filiales du Groupe qui permet un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- Une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d’identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- La conduite d’exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- Le pilotage du capital économique (cf. partie “Adéquation du capital en vision interne”) ;
- Un dispositif d’ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d’amélioration de la maîtrise des risques.

L’ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou tels que l’ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l’appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l’identification des risques.

Enfin, les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou (décrit dans le chapitre "Gestion des risques").

2.1 Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne :

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;
- CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit 'Quick-Fix' a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ('CRR') et 2019/876 ('CRR2').

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres totaux ;
- Le ratio de levier, qui fait l'objet d'une exigence réglementaire de Pilier 1 depuis le 28 juin 2021.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- La transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et continuent de s'appliquer aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- Les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;
- Les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9

2.2 Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

2.3 Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Projet de Groupe et le Plan moyen terme 2022 et précisé les objectifs en termes de résultat et ressources rares qui en découlent :

Le Groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16 % à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80 % de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le Groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24 % à 25 % des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8 % du TLOF (Total Liabilities and Own Funds).

Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11 % sur la durée du plan. Il s'engage sur un taux de distribution de 50 % en numéraire. Dans un contexte économique et réglementaire incertain, cette politique de capital permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile.

Grâce à leur structure financière, les Caisses Régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte notamment les exigences réglementaires locales et les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement.

2.4 Fonds propres prudeniels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) ;

- Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- Les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1)

2.4.1 Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

- Le capital ;
- Les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- Les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- Les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - Les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - Les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - La prudent valuation ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation (voir détail dans le tableau EU PV1 ci-après),
 - Les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - Les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,
 - les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - Les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - Les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - La somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs

des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

2.4.2 Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent :

- Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- Les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- Les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- Les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et Tier 2.

2.4.3 Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- Les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
 - Les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
 - Une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- Les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- L'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- Les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;

- Les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2).

Ces instruments sont publiés annuellement et détaillés, en annexe dans le tableau EU CCA « Principales caractéristiques des instruments de fonds propres ». Ils correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), aux titres participatifs (TP) et aux titres subordonnés remboursables (TSR).

2.4.4 Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1^{er} janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- Tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- Les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- Des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR 2 (AT1) ;
- Des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- D'une fraction du *Tier 1* non éligible CRR émis avant le 1^{er} janvier 2014, égale au minimum :
 - Du montant prudentiel des instruments de Tier 1 non éligibles en date de clôture (post calls éventuels, rachats, etc.),
 - De 10 % (seuil réglementaire pour l'exercice 2021) du stock de Tier 1 existant au 31 décembre 2012, qui s'élevait à 0 milliers d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 0 milliers d'euros,
 - Le montant de Tier 1 dépassant ce seuil prudentiel est intégré au Tier 2 phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au Tier 2.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- Du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- Des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- D'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1^{er} janvier 2014, égale au minimum :

- Du montant prudentiel des titres Tier 2 non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 10 % (seuil pour l'exercice 2021) des titres Tier 1 non éligibles,
- De 10 % (seuil pour 2021) du stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 0 millier d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 0 millier d'euros.

2.4.5 Situation au 31 décembre 2021

FONDS PROPRES PRUDENTIELS SIMPLIFIÉS

<i>Fonds propres prudentiels simplifiés (en milliers d'euros)</i>	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 420 276
dont Instruments de capital	619 468
dont Réserves	1 862 536
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 061 547)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	□
TOTAL TIER 1	1 420 276
Instruments Tier 2	□
Autres éléments Tier 2	□
TOTAL CAPITAL	1 420 276

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont présentés en annexe.

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 1 420 276 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et font ressortir une hausse de 68 679 milliers d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2020.

Cette variation s'explique par la prise en compte du résultat 2021

2.5 Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

2.5.1 Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

L'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences de fonds propres SREP	31/12/2021
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,53%
Exigence de CET1	7,03%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%
P2R en AT1	0,00%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%
P2R en Tier 2	0,00%
Exigence globale de capital	10,53%

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET 1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigences globales de coussins de fonds propres	31/12/2021
Coussin de conservation phasé	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%
Coussin contracyclique	0,03%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,53%

Plus spécifiquement :

- Le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1^{er} janvier 2019) vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;
- Le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %) vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le Haut Conseil de Stabilité Financière – HCSF – dans le cas français) et le coussin s'appliquant au niveau de l'établissement résulte alors d'une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- Le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le HCSF dans

le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l'économie.

- Les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1^{er} janvier 2019. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas soumise à ces exigences. Lorsqu'un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d'importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. Compte tenu des expositions portées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0,03% au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, le HCSF a reconnu depuis 2019 la réciprocité d'application du coussin pour risque systémique activé par les autorités estoniennes et depuis juillet 2021 la réciprocité d'application du coussin pour risque systémique activé par les autorités norvégiennes. Compte tenu des modalités d'application de ce coussin et de la matérialité des emplois pondérés portés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans ces pays, le taux de coussin pour risque systémique est à 0% au 31 décembre 2021.

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) de CRR2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de cousin contracyclique (%)	
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total				
Angola	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%	
Algerie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%	
Afrique du Sud	□	2	□	□	□	2	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%	
Allemagne	□	154	□	□	□	154	1	□	□	□	1	9	0,00%	0,00%
Andorre	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Argentine	□	2	□	□	□	2	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Arménie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Australie	□	14	□	□	□	14	□	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Autres - Non souverain	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Autriche	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Azerbaïdjan	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Bahamas	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Bahrein	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Bangladesh	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Belgique	□	5 571	□	□	□	5 571	691	□	□	□	691	8 634	0,20%	0,00%
Benin	□	2	□	□	□	2	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Bermudes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Bresil	□	490	□	□	□	490	2	□	□	□	2	20	0,00%	0,00%
Bulgarie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,50%
Republique Tchèque	□	46	□	□	□	46	□	□	□	□	□	2	0,00%	0,50%
Caimanes- Iles	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Cameroun	□	133	□	□	□	133	□	□	□	□	□	2	0,00%	0,00%
Canada	□	320	□	□	□	320	8	□	□	□	8	100	0,00%	0,00%

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Chili	□	1	□	□	□	1	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Chine	□	170	□	□	□	170	□	□	□	□	3	0,00%	0,00%
Chypre	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Colombie	□	53	□	□	□	53	□	□	□	□	2	0,00%	0,00%
Congo- République démocratique du	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Coree du sud	□	1	□	□	□	1	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Cote d'Ivoire	□	2	□	□	□	2	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Croatie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Cuba	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Curacao	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Danemark	□	78	□	□	□	78	□	□	□	□	2	0,00%	0,00%
Egypte	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Emirats Arabes Unis	□	1 381	□	□	□	1 381	3	□	□	3	42	0,00%	0,00%
Espagne	□	637	□	□	□	637	4	□	□	4	49	0,00%	0,00%
Etats-Unis	□	2 925	□	□	□	2 925	410	□	□	410	5 122	0,12%	0,00%
Finlande	□	1	□	□	□	1	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
France	661 538	9 397 495	□	□	120	10 059 154	318 208	□	2	318 210	3 977 628	93,65%	0,00%
Royaume uni	□	4 867	□	□	□	4 867	101	□	□	101	1 260	0,03%	0,00%
Grece	□	13	□	□	□	13	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Gabon	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Ghana	□	426	□	□	□	426	3	□	□	3	41	0,00%	0,00%
Guernesey	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Hongrie	□	60	□	□	□	60	□	□	□	□	4	0,00%	0,00%
Hong kong	□	1 447	□	□	□	1 447	8	□	□	8	99	0,00%	1,00%
Inde	□	79	□	□	□	79	□	□	□	□	5	0,00%	0,00%
Irlande	□	12	□	□	□	12	□	□	□	□	2	0,00%	0,00%
Iles vierges Britanniques	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Indonesie	□	1	□	□	□	1	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Iran	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de cousin contractuel (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Israël	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Italie	□	13	□	□	□	13	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Japon	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Jersey	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Jordanie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Kenya	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Koweït	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Luxembourg	2 235	3 289 048	□	□	□	3 291 283	20 106	□	□	20 106	251 330	5,92%	0,50%
Lao- rep. démocratique populaire	□	6	□	□	□	6	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Lettonie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Liban	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Liberia	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Liechtenstein	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Lituanie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Madagascar	□	7	□	□	□	7	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Mali	□	11	□	□	□	11	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Malte	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Man- Ile de	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Maroc	□	333	□	□	□	333	1	□	□	1	7	0,00%	0,00%
Marshall- Iles	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Maurice	□	1	□	□	□	1	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Mauritanie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Mexique	□	302	□	□	□	302	7	□	□	7	84	0,00%	0,00%
Monaco	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Mongolie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Pays-Bas	□	5 516	□	□	□	5 516	128	□	□	128	1 600	0,04%	0,00%
Namibie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Norvege	□	66	□	□	□	66	2	□	□	2	24	0,00%	1,00%
Nouvelle-Calédonie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Nouvelle-Zélande	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Oman	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Philippines	□	35	□	□	□	35	□	□	□	□	4	0,00%	0,00%
Portugal	□	316	□	□	□	316	3	□	□	□	32	0,00%	0,00%
Panama	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Paraguay	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Perou	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Pologne	□	218	□	□	□	218	5	□	□	□	65	0,00%	0,00%
Qatar	□	10	□	□	□	10	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Russie	□	4	□	□	□	4	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Roumanie	□	1	□	□	□	1	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Arabie Saoudite	□	109	□	□	□	109	1	□	□	□	7	0,00%	0,00%
Singapour	□	21	□	□	□	21	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Senegal	□	85	□	□	□	85	1	□	□	□	8	0,00%	0,00%
Serbie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Slovaquie	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	1,00%
Suisse	□	2 273	□	□	□	2 273	19	□	□	□	237	0,01%	0,00%
Suede	□	3 126	□	□	□	3 126	68	□	□	□	846	0,02%	0,00%
Syrienne- République arabe	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Taiwan	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Thaïlande	□	7	□	□	□	7	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Togo	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Tunisie	□	216	□	□	□	216	1	□	□	□	9	0,00%	0,00%
Turquie	□	3	□	□	□	3	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Uruguay	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Viet nam	□	53	□	□	□	53	□	□	□	□	1	0,00%	0,00%
Yemen	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Total	663 774	12 718 764	□	□	120	13 382 658	339 795	□	2	339 797	4 247 459	100,00%	

MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)

		31/12/2021
1	Montant total d'exposition au risque	5 112 551
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,03%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	1 514

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin systémique	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,03%	0,03%	0,03%
Exigence SREP (a)	7,03%	8,53%	10,53%
31/12/2021 Ratios de solvabilité phasés (b)	27,78%	27,78%	27,78%
Distance à l'exigence SREP (b-a)	2075 pb	1925 pb	1725 pb
Distance au seuil de déclenchement du MMD			1725 pb (881,9M€)

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dispose d'une marge de sécurité de 1725 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 882 milliers d'euros de capital CET1.

2.5.2 Situation au 31 décembre 2021

	31/12/2021	
	Ratios phasés	Exigences
RATIO CET1	27,78%	7,03%
RATIO TIER 1	27,78%	8,53%
RATIO GLOBAL	27,78%	10,53%

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées.

Évolution du CET1 sur l'année 2021

Le ratio de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou augmente de 510 points de base du fait principalement :

- De la prise en compte du résultat 2021
- De la résiliation du SWITCH

2.6 Ratio de levier

2.6.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne *via* l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 de 3% applicable à compter du 28 juin 2021.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 31 décembre 2021

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 de CRR2.

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO DE LEVIER (EU LRA)

Le ratio de levier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'élève à 10,01% sur une base de Tier 1 phasé au 31 décembre 2021.

Le ratio de levier est en hausse de 24 points de pourcentage sur l'année 2021, majoritairement expliqué par la prise en compte du résultat 2021 et la résiliation du Switch. Le ratio reste à un niveau élevé, supérieur de 701 points de pourcentage à l'exigence.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Ce ratio est suivi et piloté dans le cadre du dispositif de pilotage financier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, il est présenté régulièrement aux instances.

RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2)

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR			
		Montants Phasés		Montants Non Phasés	
		31/12/2021	30/06/2021	31/12/2021	30/06/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)					
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	16 374 457	15 953	16 374 457	15 953
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	□	□	□	□
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	□	□	□	□
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	□	□	□	□
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	□	□	□	□
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(1 064 568)	(943)	(1 064 568)	(943)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	15 309 889	15 010	15 309 889	15 010
Expositions sur dérivés					
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	24 803	17	24 803	17
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	□	□	□	□
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	63 728	62	63 728	62
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	□	□	□	□
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	□	□	□	□
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	□	□	□	□
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	□	□	□	□
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	□	□	□	□
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	□	□	□	□
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	□	□	□	□
13	Expositions totales sur dérivés	88 531	79	88 531	79
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)					
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	□	□	□	□
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	19	□	19	□
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	□	□	□	□
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'Article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'Article 222 du CRR	□	□	□	□
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	□	□	□	□
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	□	□	□	□
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	19	□	19	□
Autres expositions de hors bilan					

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR			
		Montants Phasés		Montants Non Phasés	
		31/12/2021	30/06/2021	31/12/2021	30/06/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	1 839 299	2 101	1 839 299	2 101
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(821 698)	918	(821 698)	918
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	□	□	□	□
22	Expositions de hors bilan	1 017 601	1 182	1 017 601	1 182
Expositions exclues					
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(2 225 377)	(2 176)	(2 225 377)	(2 176)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	□	□	□	□
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	□	□	□	□
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	□	□	□	□
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	□	□	□	□
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	□	□	□	□
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	□	□	□	□
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	□	□	□	□
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	□	□	□	□
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	□	□	□	□
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	(2 225 377)	(2 176)	(2 225 377)	(2 176)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale					
23	Fonds propres de catégorie 1	1 420 276	1 343	1 420 276	1 343
24	Mesure de l'exposition totale	14 190 663	14 094	14 190 663	14 094
Ratio de levier					
25	Ratio de levier (%)	10,01%	9,53%	10,01%	9,53%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	10,01%	9,53%	10,01%	9,53%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	10,01%	9,53%	10,01%	9,53%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	0,00%	3,00%	0,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes					
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire	Non-Transitoire	Non-Transitoire
Publication des valeurs moyennes					

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR			
		Montants Phasés		Montants Non Phasés	
		31/12/2021	30/06/2021	31/12/2021	30/06/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	1	□	1	□
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	19	□	19	□
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	14 190 646	14 094	14 190 646	14 094
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	14 190 646	14 094	14 190 646	14 094
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	10,01%	9,53%	10,01%	10%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	10,01%	9,53%	10,01%	10%

RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)

		31/12/2021	
		Montants Phasés	Montants Non Phasés
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	16 402 454	16 402 454
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	□	□
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	□	□
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	□	□
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	□	□
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	□	□
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	□	□
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	62 111	62 111
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	19	19
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	1 017 601	1 017 601
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	□	□
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(2 225 377)	(2 225 377)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	□	□
12	Autres ajustements	(1 066 145)	(1 066 145)
13	Mesure de l'exposition totale	14 190 663	14 190 663

VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3)

		31/12/2021
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
<i>(en milliers d'euros)</i>		
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	14 394 202
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	□
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	14 394 202
EU-4	Obligations garanties	□
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	502 341
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	848 771
EU-7	Établissements	59 076
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 242 679
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	3 042 576
EU-10	Entreprises	1 859 876
EU-11	Expositions en défaut	177 261
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 661 623

2.7 Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses Régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*) le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élevait initialement à 9,2 milliards d'euros, soit 33,9 milliards d'euros d'emplois pondérés.

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses Régionales en février 2021 de son intention de démanteler complètement le mécanisme d'ici à la fin de l'année 2022. Plus précisément, 50% de la garantie avaient été débouclés au premier trimestre 2021, avec le débouclage complémentaire de 15% réalisé le 1^{er} mars 2021, faisant suite au débouclage partiel de 35% réalisé en mars 2020. Crédit Agricole S.A. a procédé, le 16 novembre 2021, au débouclage des 50% restant, dont 113 607 milliers consentis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

(Cf. détail dans Comptes consolidés au 31 décembre 2021)

Autres liens de capital entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses Régionales sur Crédit Agricole S.A.

s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses Régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

2.7.1 Adéquation du capital en vision interne

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est (ou peut-être) exposé, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou complète son dispositif d'adéquation du capital en vision réglementaire par l'adéquation du capital en vision interne. De ce fait, la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) est enrichie par une mesure du besoin de capital économique (Pilier 2), qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et sur une évaluation selon une approche interne. Le besoin de capital économique doit être couvert par le capital interne qui correspond à la vision interne des fonds propres disponibles définie par le Groupe.

L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments de la démarche ICAAP qui couvre également le programme de stress-tests afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Le suivi et la gestion de l'adéquation du capital en vision interne est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- Les accords de Bâle ;
- La CRD 5 via sa transposition dans la réglementation française par l'ordonnance du 21 décembre 2020 ;
- Les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- Les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

L'ICAAP est avant tout un processus interne et il appartient à chaque établissement de le mettre en œuvre de manière proportionnée. La mise en œuvre, mais également l'actualisation de la démarche ICAAP à leur niveau, sont ainsi de la responsabilité de chaque filiale.

ICAAP INFORMATION (EU OVC)

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 438 (points a et c) de CRR2.

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure du besoin de capital économique au niveau du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

Le processus d'identification des risques allie plusieurs sources : une analyse interne à partir d'informations recueillies auprès de la filière Risques et des autres fonctions de contrôle et une analyse complémentaire fondée sur des données externes. Il est formalisé pour chaque entité et pour le Groupe, coordonné par la filière Risques et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour chacun des risques majeurs identifiés, la quantification du besoin de capital économique s'opère de la façon suivante :

- Les mesures de risques déjà traités par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital économique ;

- Les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital économique, fondé sur des approches internes ;
- De manière générale, les mesures de besoin de capital économique sont réalisées avec un horizon de calcul à un an ainsi qu'un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est fonction de l'appétence du Groupe en matière de notation externe ;
- Enfin, la mesure du besoin de capital économique tient compte de façon prudente des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités différentes au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

La cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure du besoin de capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

La mesure du besoin de capital économique est complétée par une projection sur l'année en cours, en cohérence avec les prévisions du *capital planning* à cette date, de façon à intégrer l'impact des évolutions de l'activité sur le profil de risques.

Sont pris en compte pour l'évaluation du besoin de capital économique au 31 décembre 2021 l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou mesure notamment le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque de variation de valeur du portefeuille titres, le risque d'activité et risque stratégique, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'assure que l'ensemble du besoin de capital économique est couvert par le capital interne, vision interne des fonds propres, définie en tenant compte du principe de continuité d'exploitation.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de besoin de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- L'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation étant une composante du dispositif d'identification des risques ;
- Si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- L'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

2.8 Conglomérat financier

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE NON DÉDUITES DES FONDS PROPRES (INS1)

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES EN FONDS PROPRE ET AU RATIO D'ADÉQUATION DU CAPITAL DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS (INS2)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication des tableaux INS1 « Participations dans des entreprises d'assurance non déduites des fonds propres » et INS2 « Informations relatives aux exigences en fonds propre et au ratio d'adéquation du capital des conglomérats financiers ».

3. ANNEXES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (LI1)

31/12/2021

		Valeurs comptables des éléments						
		Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actif								
1	Caisse, banques centrales	56 287	56 287	56 287	□	□	□	□
2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	212 565	212 565	199 402	13 163	□	13 163	□
3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 163	13 163	□	13 163	□	13 163	□
4	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	199 402	199 402	199 402	□	□	□	□
5	Instruments dérivés de couverture	14 815	14 815	□	14 815	□	□	□
6	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 375 185	1 375 185	1 375 065	□	120	□	□
7	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	98 203	98 203	98 083	□	120	□	□
8	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 276 982	1 276 982	1 276 982	□	□	□	□
9	Actifs financiers au coût amorti	14 185 099	14 185 099	14 185 080	19	□	□	□
10	Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 952 486	1 952 486	1 952 467	19	□	□	□
11	Prêts et créances sur la clientèle	11 677 998	11 677 998	11 677 998	□	□	□	□
12	Titres de dettes	554 615	554 615	554 615	□	□	□	□
13	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	96 269	96 269	□	□	□	□	96 269
14	Actifs d'impôts courants et différés	57 251	57 251	57 251	□	□	□	□
15	Compte de régularisation et actifs divers	275 472	275 472	130 442	145 030	□	145 030	□
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□
17	Participation aux bénéfices différés	□	□	□	□	□	□	□
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□
19	Immeubles de placement	63 308	63 308	63 308	□	□	□	□
20	Immobilisations corporelles	60 246	60 246	60 246	□	□	□	□
21	Immobilisations incorporelles	2 378	2 378	□	□	□	□	2 378
22	Ecart d'acquisition	3 579	3 579	□	□	□	□	3 579

31/12/2021

	Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Total de l'actif	16 402 454	16 402 454	16 127 081	173 027	120	158 193	102 226

31/12/2021

	Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Passif							
1	Banques centrales	□	□	□	□	□	□
2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 227	15 227	□	□	□	15 227
3	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15 227	15 227	□	□	□	15 227
4	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□	□	□
5	Instruments dérivés de couverture	145 812	145 812	□	□	□	145 812
6	Passifs financiers au coût amorti	13 428 660	13 428 660	□	28 534	□	13 400 126
7	Dettes envers les établissements de crédit	8 384 100	8 384 100	□	28 534	□	8 355 566
8	Dettes envers la clientèle	4 848 117	4 848 117	□	□	□	4 848 117
9	Dettes représentées par un titre	196 443	196 443	□	□	□	196 443
10	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(483)	(483)	□	□	□	(483)
11	Passifs d'impôts courants et différés	33	33	33	□	□	□
12	Comptes de régularisation et passifs divers	248 397	248 397	48 508	□	□	199 889
13	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□	□	□	□
14	Provisions techniques des contrats d'assurance	□	□	□	□	□	□
15	Provisions	66 740	66 740	□	□	□	66 740
16	Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□
17	Total dettes	13 904 386	13 904 386	48 541	28 534	□	13 827 311
18	Capitaux propres	2 498 068	2 498 068	□	□	□	2 498 068
19	Capitaux propres - part du groupe	2 498 068	2 498 068	□	□	□	2 498 068
20	Capital et réserves liées	621 679	621 679	□	□	□	621 679
21	Réserves consolidées	1 455 701	1 455 701	□	□	□	1 455 701

31/12/2021

		Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
				Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
22	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	348 148	348 148	□	□	□	□	348 148
23	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□
24	Résultat de l'exercice	72 540	72 540	□	□	□	□	72 540
25	Participations ne donnant pas le contrôle	□	□	□	□	□	□	□
	Total de passif	16 402 454	16 402 454	48 541	28 534	□	□	16 325 379

Les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire (colonne b) ne sont pas égales à la somme de leur ventilation par type de risque (colonne c à g).

PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS (LI2)

		Total	Éléments soumis au 31 décembre 2021			
			Cadre du risque de crédit	Cadre des titrisations	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
<i>(en milliers d'euros)</i>						
1	Valeur comptable des actifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU L11)	16 300 228	16 127 081	173 027	120	158 193
2	Valeur comptable des passifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU L11)	77 075	48 541	28 534	□	□
3	Montant total net selon le périmètre de consolidation prudentielle	16 223 153	16 078 540	144 493	120	158 193
4	Montants hors bilan	7 325 413	1 725 895	□	□	□
5	<i>Différences de valorisation</i>	88 012	6 003	82 009	□	
6	<i>Différences dues à des règles de compensation différentes, autres que celles déjà incluses dans la ligne 2</i>	(161 028)	□	(161 028)	□	
7	<i>Différences dues à la prise en compte des provisions</i>	245 700	245 700	□	□	
8	<i>Différences dues à l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)</i>	□	□	□	□	
9	<i>Différences dues aux facteurs de conversion du crédit</i>	(107 319)	□	□	□	
10	<i>Différences dues aux titrisations avec transfert de risque</i>	□	□	□	□	
11	<i>Autres différences</i>	(980 113)	(1 000 189)	20 076	□	
12	Montants d'exposition pris en compte à des fins réglementaires	17 141 620	17 055 950	85 550	120	□

DESCRIPTION DES DIVERGENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (LI3 : ENTITÉ PAR ENTITÉ)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de divergences entre les périmètres réglementaires et consolidés.

EXPLICATIONS DES ÉCARTS ENTRE LES MONTANTS COMPTABLES ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (EU LIA)

Selon l'article 436, point b) du CRR, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou explique ici les écarts entre les montants comptables et les expositions réglementaires.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de divergences entre les périmètres réglementaires et consolidés.

AUTRES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE CHAMP D'APPLICATION (EU LIB)

Toutes les filiales sont incluses au périmètre de consolidation, il n'y a pas d'éléments à indiquer au titre du LIB.

AJUSTEMENTS D'ÉVALUATION PRUDENTE (EU PV1)

AVA de catégorie	Catégorie de risque					AVA de catégorie — Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversific ation	Dont: Total approche principale dans le portefeuille de négociatio n	Dont: Total approche principale dans le portefeuille bancaire
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investiss ement et de financeme nt			
1	Incertitude sur les prix du marché	1 336	□	□	1 019	□	□	1 178	□	1 178
2	Sans objet					□	□			
3	Coûts de liquidation	□	□	□	□	□	□	□	□	□
4	Positions concentrées	□	□	□	95	□	□	95	□	95
5	Résiliation anticipée	□	□	□	□	□	□	□	□	□
6	Risque lié au modèle	□	□	□	□	□	□	□	□	□
7	Risque opérationnel	67	□	□	51	□	□	118	□	118
8	Sans objet									
9	Sans objet									
10	Frais administratifs futurs	□	□	□	□	□	□	□	□	□
11	Sans objet									
12	Total des corrections de valeur supplémentaires (AVA)							24 080	□	24 080

Le montant total AVA inclut le montant d'AVA via l'approche alternative non ventilé dans les lignes 1 à 10 de ce tableau.

4. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

APPROCHE DE L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (EU OVA)

Cette partie du rapport sur le pilier 3 présente l'appétence au risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, la nature des principaux risques auxquels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants :

- Les risques de crédit ;
- Les risques de marché ;
- Les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels ;
- Les risques juridiques
- Les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

[Appétence aux risques, Gouvernance et organisation de la gestion des risques](#)

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n°575/2013)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a actualisé en 2020 sa déclaration d'appétence au Risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2020 après examen et recommandation du Comité des risques.

La déclaration d'appétence au Risque est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors de l'élaboration du Plan à moyen terme, le processus budgétaire et l'allocation des ressources aux différents métiers.

L'appétence au risque (« Risk Appetite ») de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le système de délégations en place ;
- L'objectif de réduire l'exposition au risque de marché ;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion Actif-Passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration d'orienter la trajectoire de développement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances, Risques et Conformité.

Cette déclaration vise notamment à :

- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- Formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque,
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'exprime au moyen :

- D'indicateurs clés tels que la solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement, la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution, le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou qui constitue son principal risque et le coefficient d'exploitation.

- De limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : Risques de crédit, de taux, opérationnels, de non- conformité et de risque de conduite générale
- D'axes qualitatifs, inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- L'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices ;
- La tolérance correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate au Président du Comité des Risques du Conseil d'Administration, puis le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- La capacité reflète le niveau maximal de risques que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est suivi et présenté semestriellement en Comité des Risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. L'organe de direction est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (pilotée par la DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier. Les responsables des risques et contrôles permanents (RCPR) des Caisses Régionales sont, pour leur part, rattachés hiérarchiquement au Directeur général de leur entité et fonctionnellement au RCPR Groupe.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;

- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- Fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département Pilotage Financier de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe la DRG.

Principaux Comités traitant des risques

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- D'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- De normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

A ce titre, les dirigeants participent aux différents comités de suivi des risques :

- Comité financier
- Comité de contrôle interne
- Comité de Gouvernance OFAC
- Comité Mif-Conformité
- Comité des risques crédit
- Comité de recouvrement
- Comité des engagements

Les comités d'audit et risques du conseil d'administration se sont réunis 6 fois en 2021. Le rapport annuel de contrôle interne a été présenté le 26 février, le rapport semestriel de contrôle interne le 12 octobre, la révision de la politique financière, de la politique de maîtrise des risques et des limites afférentes et la déclaration d'appétence aux risques le 9 décembre.

Le Conseil d'administration a été informé

- Au moins semestriellement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou,
- Du rapport annuel de contrôle interne. Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne incluant les domaines du contrôle permanent (surveillance des risques crédits, comptables et financiers, risques opérationnels, PSEE...), du contrôle périodique et du contrôle conformité (Lutte anti-blanchiment, NAP, ...),
- Du rapport semestriel de contrôle interne,
- Des révisions des politiques financières, de maîtrise des risques et des limites afférentes et la déclaration d'appétence aux risques.
- Du suivi trimestriel des risques Crédits et des limites fixées par la politique de maîtrise des risques
- Des scénarios majeurs des risques opérationnels
- Du plan de remédiation OFAC
- Des résultats des stress test
- De la déclinaison de la loi SAPIN 2

En outre, conformément à ses obligations la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a mis une fonction Risques et contrôles permanents

- Un Responsable du Contrôle permanent et des risques (RCPR) est nommé ;
- Il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- Il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe et relayés dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- Des Comités carrières au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de planifier le renouvellement des "postes clés", de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- Une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des managers avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- Des actions de communication récurrentes afin de renforcer la diffusion de la culture du risque : à chaque lancement de campagne de contrôle et dès lors qu'un contrôleur n'exécute pas ses contrôles, une vidéo « culture risque » rappelant les enjeux est diffusée.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Comité des risques examinent semestriellement le rapport de contrôle interne. Ce document offre une revue détaillée de la situation des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sur base consolidée.

Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques ou du Comité Financier. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement. Pour le risque de crédit, en 2021, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.
- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.
- L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité du Groupe.
- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁸, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie ;
- Recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses Régionales ;
- Corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- D'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- De normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- Un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- L'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les

réglementations liées à la Capital Requirements Directive 4 (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace.

Comité de contrôle interne

Le Comité de contrôle interne, instance factière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence de la Direction générale.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé notamment du directeur général et du directeur général adjoint. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembré du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information

comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;

- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- Des comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- Des comités spécialisés propres à chaque entité ;
- Un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses Régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses Régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses Régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres Régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses Régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses Régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions du Contrôle périodique.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques. Elles sont accompagnées de limites, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies et est informé du niveau de ses risques.

Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en oeuvre les dispositifs de consolidation et de risk management (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. La supervision des risques des Caisses Régionales est assurée par un département spécifique de la Direction des risques Groupe.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses Régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel (Comité de surveillance des risques Groupe).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés a minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses Régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrées, au niveau de chacun des métiers du Groupe Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au Directeur des risques Groupe et fonctionnellement à l'organe de direction du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- Mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- Détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- Principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe ;
- Comité de suivi métier réunissant périodiquement la Direction des risques Groupe et l'entité sur la qualité du dispositif des risques et des contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

Sur le périmètre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou à titre individuel. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également sous sa responsabilité le responsable de la Conformité.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses Régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses Régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses Régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses Régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses Régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance un reporting périodique des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques des 39 Caisses Régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées de manière récurrente.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dispose de deux centres administratifs sur chacun des deux départements qui offrent une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité de l'un des immeubles. Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

Sécurité des systèmes d'Information

Le Groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faitier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont déployées au sein de de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou : le PRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction Finances Groupe sont définis par une note de fonctionnement.

La fonction Finances est organisée en ligne métier au sein de Crédit Agricole S.A. Les responsables des finances au sein d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur général adjoint en charge du Pôle Finances Groupe. La fonction centrale Finances définit la stratégie financière en lien avec les autres directions de Crédit Agricole S.A. quand cela est nécessaire, et détermine et/ou valide les normes et les méthodes applicables dans le Groupe en

matière d'information comptable et réglementaire, de solvabilité, et de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Elle s'assure de leur diffusion à l'ensemble des entités et de leur mise en œuvre.

Au niveau de chaque pôle métier/filiale, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des normes et principes du Groupe dans ces domaines. Elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque direction risques et contrôles permanents d'un pôle métier/filiale au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe de surveillance, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction Finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion et la Communication financière.

LA FONCTION COMPTABLE

La fonction Comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. de ses filiales et du groupe Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle de Crédit Agricole S.A., selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction

Comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

LA FONCTION CONTROLE DE GESTION

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe, au sein de la Direction du Pilotage Financier, à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme de Crédit Agricole S.A., et assure le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

LA FONCTION COMMUNICATION FINANCIERE

La fonction Communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur général adjoint, en charge du pôle Finances Groupe, les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers de Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

PROCEDURES D'ELABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe de surveillance ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses Régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de l'Information Comptable et Réglementaire de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du Crédit Agricole S.A. sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par Crédit Agricole S.A.

Données de gestion

Les données de gestion sont issues du Pôle Finances Groupe ou de la Direction des Risques Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le *reporting* de gestion interne du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque Centrale Européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du « European Securities and Markets Authority » (ESMA) », l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- Qualification des informations financières publiées : informations historiques, données pro forma, prévisions ou tendances ;
- Description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- Comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTROLE PERMANENT COMPTABLE

La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle Comptable, rattaché hiérarchiquement à la Direction des risques Groupe. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un dispositif constitué de

contrôleurs comptables en filiales et en Caisses Régionales, auprès desquels elle exerce ses missions d'accompagnement et de supervision.

Le service exerce, dans ce domaine d'activité, les missions suivantes :

- Définition et diffusion de normes relatives aux et des principes d'organisation et de fonctionnement des contrôle permanent comptable, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- Elaboration de notes méthodologiques sur les nouvelles normes comptables ou les évolutions de réglementation ;
- Accompagnement et surveillance et animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisses Régionales du Groupe ;
- Emission d'avis risques comptables, pour les entités présentant une stratégie risques au CRG, élaborés à partir de l'analyse des dispositifs de contrôle permanent comptable de ces entités.

La fonction Contrôle permanent Comptable, responsable des contrôles comptables de second niveau à la Direction de l'information Comptable et Réglementaire de Crédit Agricole SA, a mené des travaux qui ont mis en évidence un niveau de maturité des dispositifs globalement satisfaisant. Des études ponctuelles ont été menées ; elles n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnement majeur. Des plans d'actions destinés à mieux maîtriser les risques des processus contrôlés ont été préconisés. Un suivi de ces plans d'actions est mis en place.

Le chantier de Mise à jour du Guide du Contrôle comptable a débuté en 2020. Ce document de référence pour l'ensemble des contrôleurs comptables 2.1 et 2.2 du groupe Crédit Agricole, élaboré en 2010, est mis à jour pour prendre en compte les nouvelles réglementations et les nouveaux *reportings* demandés par les Autorités de Tutelle. Le chantier est prévu pour finir au T4 2021.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Document d'Enregistrement Universel, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- Examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- Lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'Audit de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du Groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du Groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses Régionales.

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses Régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit annuellement plusieurs missions à caractère informatique portant sur les systèmes d'information des entités du Groupe ainsi que les problématiques d'actualité, largement en lien avec la sécurité informatique, ou dans le domaine des modèles dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres des entités ou du Groupe. Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Inspection générale Groupe effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées d'enjeu Groupe ou au niveau de la Place.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales ainsi que l'animation du contrôle périodique des Caisses Régionales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe près de 1 210 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2020 au sein de Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe) et du périmètre des Caisses Régionales.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base a minima semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, l'Inspecteur général Groupe rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, l'activité du service Audit Contrôle Périodique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe, et s'inscrit dans le corpus méthodologique de la ligne Métier. Le service Audit Contrôle Périodique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou exerce son rôle de contrôle de 3ème degré, de manière indépendante des unités opérationnelles, et intervient sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou (siège et réseaux), mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne. Le Responsable du service Audit Contrôle Périodique est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale. Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité. Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Audit Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit Contrôle Périodique d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (*forbearance*) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches.

Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration. Les stratégies risques décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties

autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel. Dans cet objectif, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe relative à la « Mesure du risque de crédit »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « *waterfall* »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

Gestion du risque de crédit

Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et dans le dispositif de limites en vigueur. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou du Comités des engagements sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué pour les contreparties entreprises.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;

- La segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- La performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- L'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités.

Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, la grande clientèle regroupe principalement les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif.

Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du Groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses Régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- La fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- La gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- Le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses Régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.3 sur les principes et méthodes comptables et 10.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou transmet trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du Groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par le Comité dédié aux engagements sensibles de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affecte les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité

financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- La détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- Le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de rating pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- La validation par le département des Risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille. La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions pays.

Les pays d'Europe de l'Ouest affichant une notation interne (inférieure à B) les rendant éligibles à une surveillance rapprochée au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi ad hoc séparée. Les expositions au risque souverain et non souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.7 des annexes aux comptes consolidés.

Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est *backtesté*. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de stress.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par la Direction générale et sont également communiqués au Conseil d'administration.

Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses Régionales appliquent le close out netting leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'utilise pas de dérivés de crédit

Expositions

Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2021, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'élève à 14,315 milliards d'euros (13,769 milliards d'euros au 31 décembre 2020), en hausse de 4 % par rapport à l'année 2020.

Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par [le Groupe Crédit Agricole] S.A. dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification du portefeuille par zone géographique

Non concernée

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 13,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 12,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Secteur d'activité	2021	2020
Aéronautique/Aérospatial	0,0 %	0,1 %
Agriculture et agroalimentaire	10,7 %	10,5 %
Assurance	0,1 %	0,1 %
Automobile	1,0 %	1,2 %
Autres activités financières (non bancaires)	0,3 %	0,2 %
Autres industries	0,2 %	0,2 %
Autres transports	0,3 %	0,3 %
Banques	0,0 %	0,2 %
Bois/Papier/Emballage	0,1 %	0,2 %
BTP	1,3 %	1,5 %
Distribution/Industries de biens de consommation	3,0 %	3,3 %

Divers	2,6 %	2,6 %
Énergie	2,2 %	2,8 %
Immobilier	13,3 %	13,4 %
Industrie lourde	0,3 %	0,3 %
Informatique/technologie	0,1 %	0,1 %
Maritime	0,0 %	0,0 %
Média/Édition	0,1 %	0,1 %
Santé/Pharmacie	2,0 %	2,2 %
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	5,0 %	5,2 %
Télécoms	0,1 %	0,1 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	0,9 %	0,8 %
Utilities	0,4 %	0,4 %
Clientèle de banque de détail	56,1 %	54,2 %
TOTAL	100 %	100 %

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2021. Seules trois filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en 2020 : la filière "Clientèle de banque de détail" qui occupe la première place à 56,1 % contre 54,2 % en 2020 ; la filière « Immobilier » à la deuxième place qui voit sa part très légèrement diminuée à 13,3 % contre 13,4 % du total en 2020. La filière « Agriculture et agroalimentaire » progresse à 10,7 % contre 10,5 % en 2020.

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés. Les encours bruts de prêts et créances (11,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020 incluant les créances rattachées, contre 11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020) augmentent de 5,2 % en 2021. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 21,9 % et 78,1 %).

Qualité des encours

Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ni en souffrance, ni dépréciés	10 608	10 096
En souffrance, non dépréciés	1 109	1 008
Dépréciés	184	206
TOTAL	11 901	11 310

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques). Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

Évolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux hors clientèle de proximité par équivalent indicatif S&P du rating interne 2021

	31/12/2021	31/12/2020
AAA	11,0%	6,7%
AA	13,6%	18,0%
A	13,5%	13,5%
BBB	32,8%	24,1%
BB	25,4%	29,2%
B	2,9%	6,1%
Sous surveillance	0,8%	2,3%
TOTAL	100%	100,0%

Cette ventilation montre une légère dégradation du portefeuille crédits en 2021 avec un profil de risque en retrait de 0,1 points des grades A et supérieurs. 61,1 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (note supérieure ou égale à BBB ; 59,5 % au 31 décembre 2020) et seuls 0,8 % sont sous surveillance (2,3% au 31 décembre 2020).

Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

Encours d'actifs financiers dépréciés

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 184 millions d'euros contre 205,8 millions au 31 décembre 2020. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 1,5 % des encours bruts comptables (1,8 % au 31 décembre 2020).

Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

Données chiffrées

Le coût du risque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'élève à 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 comme l'année précédente. Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie "Mesure du risque de crédit".

Application de la norme IFRS9

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

Le premier scénario, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire à priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.

- Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4% en 2021 et 4,4% en 2022 après -6,5% en 2020
- Croissance du PIB en France : En moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4% et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9% en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2% et ralentirait autour de 1,5% en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35% par le Ministère de l'Economie).

- Hypothèses pour les Etats unis : une inflation dans les scénarios d'octobre-21 estimée à +4.4% en 2021 et +3.5% en 2022.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post pandémie, avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés

d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier-puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières & biens intermédiaires ;

Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5% en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7% fin 2022.
 - Chômage aux Etats-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9% au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5%) ; le taux de participation a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires ;
 - Facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif ;
 - Les effets du plan de relance aux Etats-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/ arrêt des restrictions.
- Hypothèses pour la zone euro : une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2% au cours du 2nd semestre 2021 et du 1er trimestre 2022 – avec un niveau de 3% en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4% pour une inflation sous-jacente proche de 2,4% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5%). Pas de risques de dérapage marqué.
 - Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario central :

Aux Etats Unis : Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50% fin 2021 puis vers 1,25% fin 2022.

En Zone Euro : une politique de la BCE (Banque central Européenne) restant très accommodante :

- **Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024**, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, les **niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 : élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023.**
- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP (Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026, : première hausse des taux BCE
- **Taux longs** : ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.
- Tensions temporaires sur le **spread OAT/Bund** (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).

Le deuxième scénario, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- Choc d'inflation : La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine (demande aux Etats-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.

De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement.

L'effet est marqué aux Etats-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.

■ - Taux et marchés :

Fed : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022.

Taux UST 10 ans : resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux Etats, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.

BCE : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.

Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.

Elargissement des spreads France et Italie

■ - Indicateurs macro de la Zone Euro / France :

Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales.

La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central.

La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens Intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux Etats- Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation).

On observe un choc d'inflation aux Etats-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient) ; une forte demande en phase de reprise post pandémie, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine ; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux Etats-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation autoentretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des Etats-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux

Fed Funds début 2022. **Durcissement de la politique monétaire américaine + dérive budgétaire + craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.**

Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial

- **Krach boursier** : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux Etats-Unis.
- **Pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante ; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie) ; croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post pandémie marqué, à la différence des Etats- Unis et de l'Union Européenne.
- **Crise spécifique France** : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes...). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoiqu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.
- **Crise spécifique Italie** : hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres ; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique ; Forte hausse du spread BTP/Bund ; Dégradation du rating souverain.

A rappeler, **les mesures de soutien ont été prises en compte** dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des

dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2021.

Structure des encours

La dynamique sur l'activité crédit et plus particulièrement sur le Retail a fait progresser les encours en Stage 1 de 748 M€. Les expositions en Stage 1 représentent 90,9% des expositions totales vs 93,8% en début d'année.

Evolution des ECL

Le taux de provisionnement progresse de 1,13% au 31/12/2020 à 1.20% au 31/12/2021. Celui-ci intègre les impacts des mises à jour de paramètres de risque intégrant une vision prospective et la révision de certains paramètres d'ajustements locaux.

Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- Au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et lui est directement rattaché.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Le Comité Financier composé de la Direction Générale, du Directeur Financier, du Responsable du service Contrôle de gestion-Gestion Financière et du responsable du Contrôle Permanent se réunit chaque mois. Il prend les décisions liées à la stratégie et au risque :

- Propose, adapte et exécute la politique financière ;
- Propose la politique d'allocation cible de fonds propres, la politique de refinancement et celle de gestion de la liquidité ;
- Propose les critères d'acceptation des nouvelles contreparties ;
- Contrôle l'évolution de la contribution au PNB des opérations effectuées ;
- Fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validé par le Conseil d'Administration et en assure la révision annuelle.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk* (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

La VaR (*Value at Risk*)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la Value at Risk (VaR) historique. Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.), sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date donnée s'appuie sur les principes suivants :

- Constitution d'une base historique de facteurs de risque reflétant le risque des positions détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédit, corrélation, etc.) ;
- Détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- Déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- Revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios et calcul de la variation de MtM associée.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxièmes et troisièmes plus mauvais résultats observés.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de diversification entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat mensuel et la VaR théorique du mois précédent) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie. La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risque ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risque existants.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- L'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

Le backtesting

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Il vérifie a posteriori que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance

de 99 % (une perte quotidienne ne devrait statistiquement excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office.

Les stress scenarios

En complément de la mesure de la VaR, un deuxième indicateur de risque, le stress scénario, permet d'appréhender plus correctement l'impact des conditions extrêmes de marché.

Les calculs de stress s'appliquent sur les titres comptabilisés en titres de placement et en titres d'investissement. Le dispositif Groupe est basé sur des encadrements en stress basés sur deux scénarios :

- Stress Groupe : stress élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres limites souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.
- Stress Adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an observé sur un historique long (supérieur à 10 ans).

	<i>En M€</i>	31/12/2020	31/12/2021
Pertes potentielles selon le stress	Stress Groupe sur portefeuille JVR et JCR (TP) (hors EMTN)	19,3	28,1
	Stress Adverse 1 an sur portefeuille JVR et JCR (TP) (hors EMTN)	32,2	40,8
	Stress sur Produits complexes (EMTN)	22,9	23,9
	Stress Groupe sur portefeuille CAM (TI)	20,6	21,1

Le contrôle des scénarios de stress est effectué mensuellement par le Middle-Office. Il est réalisé avec un décalage d'un mois sur la base des fichiers reçus de Crédit Agricole SA (RiskMetric). Aucun dépassement n'a été constaté sur l'année 2021.

Les indicateurs complémentaires

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou choisit une allocation de portefeuille permettant d'assurer une contribution régulière au PNB y compris dans un scénario stressé.

Dans le but de maîtriser au mieux son risque, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'est fixé plusieurs limites de placements (limite d'exposition par poche d'actif, limite sur contreparties).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou gère également sur son portefeuille de titres de placement un dispositif d'alerte pour encadrer le risque de moins-values.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

- Alerte de perte globale 1 % maxi des fonds propres N-1 ;
- Alerte par facteur de risque :
- Perte maxi 0,5 % des fonds propres sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs.
- Perte maxi 0,5 % des fonds propres sur les classes d'actifs actions et diversifiés.
- Une alerte est faite auprès de la Direction Générale en cas de moins-values latentes générées sur l'année civile supérieures à 2,5 m€.

Le suivi de ces limites est mensuel néanmoins un point hebdomadaire est fait par la gestion financière et c'est ce reporting qui sert d'alerte en cas de fortes fluctuations à la baisse. Au cours de l'année 2021, aucun dépassement de ces alertes n'a été constaté.

Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'utilise pas les dérivés de crédit (CDS).

Expositions

VaR (Value at Risk)

La VaR réglementaire est mesurée à partir d'un modèle interne au Groupe Crédit Agricole validé par l'ACPR.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR sur les placements de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou entre 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 :

	En M€	31/12/2020	31/12/2021
VaR du portefeuille hors EMTN (RiskMetrics)		12,9	6,1
VaR sur EMTN (Thomson Reuters)		17,2	2,7
VaR totale du portefeuille		30,1	8,8

Risque action

Le risque action trouve son origine dans le portefeuille de placement. Il regroupe tout le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

Les titres de capital, les parts ou actions d'OPC investis sur cette famille d'actifs.

Les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti (EMTN structurés Actions).

A fin décembre 2021, la partie actions des titres de participation et de placement (EMTN structurés actions et FPCI) représente 1 086 M€ en valeur comptable. Sur son seul portefeuille de titres de placement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est exposée aux marchés actions à hauteur de 101 M€ en juste valeur.

Le portefeuille actions en titres de placement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est limité à un maximum de :

- 8.5% des Excédents de fonds propres en Actions et EMTN Structurés actions
- 5% des Excédents de fonds propres en FPCI.

Les limites sur portefeuille de placement n'ont pas été franchies en 2021 et le suivi de ces limites est mensuel. Le portefeuille actions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'inscrit dans un souci de diversification de placements et ceci dans un volume limité. Il ne s'agit pas d'une activité spéculative.

Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction Financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Chaque année elle détermine et propose à la validation du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sa politique financière pour l'année à venir et les orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre en matière notamment de risque de taux et de risque de liquidité. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques. Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées chapitre 6 « Risque de taux d'intérêt global »

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change de cette nature.

Risque de liquidité et de financement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'appuie sur un système interne au Groupe Crédit Agricole de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- Le maintien de réserves de liquidité ;
- L'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- L'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- Un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte. Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, notamment le LCR ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM).

Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en deux ensembles :

- Les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- Les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe Crédit Agricole et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole SA et chaque entité du Groupe qui précise les principes, les règles et les recommandations. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou se voit ainsi notifier des limites sur les indicateurs.

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité et valide les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. La situation de liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou fait l'objet de présentations mensuelles en Comité Financier et plusieurs fois par an au Conseil d'Administration.

Gestion de la liquidité

La gestion de la liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte auprès de la clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- De Crédit Agricole SA. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales ;
- Ou sur le marché interbancaire. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou rédige chaque année un programme d'émission de titres de créances négociables déposé auprès de la Banque de France qui l'autorise à émettre des NEU CP (court terme) ou des NEU MTN (moyen terme) et ainsi à se refinancer sur le marché.

Gestion de la liquidité Court Terme

Le calibrage de la limite court terme est défini de façon à permettre à chaque entité du Groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stress scénarios) sur une période d'une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de «cash» prévues :

- La composante « entrée de cash » intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.
- La composante « sortie de cash » intègre principalement les refinancements de marché court terme et moyen/long terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

La limite globale de liquidité court terme correspond au montant maximum de refinancement court terme autorisé pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est autorisée à utiliser le refinancement court terme au-delà de la limite ferme en fonction de l'utilisation de l'ensemble des Caisses Régionales :

- La Limite Court Terme (LCT) ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses Régionales est supérieure à 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 1 correspondant à $1.245 \times$ la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses Régionales est comprise entre 80% et 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 2 correspondant à $1.490 \times$ la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses Régionales est inférieure à 80%.

La centralisation des informations permettant le suivi du risque de liquidité est réalisée via l'outil interne New Deal chaque mois et le contrôle du respect des limites est présenté régulièrement en Comité financier. Un suivi est réalisé par la Gestion Financière (en collaboration avec la Coopération GFC Liquidité CARCENTRE) afin de s'assurer du respect quotidien de cette limite court terme ainsi qu'un prévisionnel qui permet d'anticiper les opérations à réaliser pour ne pas dépasser la limite autorisée.

Le dépassement de la limite court terme entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou adapte le profil de son refinancement en fonction :

- Des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie à Crédit Agricole SA ;
- Du profil de son endettement court terme ;
- Des prévisions du niveau de consommation de sa limite court terme.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou vise à lisser son échéancier d'emprunts de manière à réduire la volatilité des Outflows liés à son refinancement dans son ratio LCR et dans les stress.

2021	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
LCT (ferme)	381	381	381	381	381	381	358	358	358	358	358	358
LTC applicable (selon utilisation toute CR)	568	568	568	568	568	568	533	533	533	533	533	533
Conso. de LCT (fin de mois)	517	326	473	445	408	388	132	192	107	-5	-67	-214
% de Conso (sur LCT applicable)	91%	57%	83%	78%	72%	68%	25%	36%	20%	-1%	-13%	-40%
Disponible sur LCT applicable	51	242	95	123	161	180	401	341	426	538	600	747

Gestion de la liquidité Moyen et Long Terme

La volonté de Crédit Agricole S.A. est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité MLT, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration). Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à MLT) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des refinancements ou de lever à de mauvaises conditions. Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

La mesure du risque de concentration des échéances se limite au compartiment ALM par la prise en compte des tombées de la dette à MLT (supérieures à 1 an en durée initiale). Compte tenu des besoins du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, la limite de concentration des échéances long terme par semestre est actuellement de 1,8% des encours de crédits. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a constaté, en 2021, aucun dépassement « actif » de la limite de concentration des échéances Long Terme.

Des dépassements sont constatés sur certains semestres du fait d'opérations non initiées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou comme par exemple les refinancements TLTRO. Ces dépassements sont alors autorisés par Crédit Agricole S.A. puisque considérés comme « passifs », ils ont fait l'objet de présentations régulières en Comité financier.

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou respecte l'ensemble des limites de concentration.

Données quantitatives

Bilan cash au 31 décembre 2021 (M€)

BILAN SYNTHETIQUE			
Actifs	2020.12	2021.12	Evolution
Titres constitutifs de réserves	1 414	1 893	479
Reverse repo	120	0	-120
Replacements CT	28	380	352
Replacements LT	2 130	1 832	-298
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	241	145	-96
Actifs clientèle	11 163	11 768	605
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 837	1 730	-108
Total	16 934	17 748	814
Passifs	2020.12	2021.12	Evolution
Repo	120	29	-92
Ressources de marché CT	449	166	-282
Ressources de marché LT	4 094	4 662	568
Ressources clientèle	9 582	10 096	514
Autres Passifs (Ressources permanentes)	2 689	2 795	106
Total	16 934	17 748	814

Le différentiel ressources stables – actifs durables, appelé « position en ressources stables » (PRS), s'élève à 2 078 M€. En 2021, Crédit Agricole SA demande aux Caisses Régionale de suivre et d'assurer le respect de leur PRS corrigée des tirages de T-LTROIII non prévus au budget 2020 et 2021. Celle-ci est appelée PRS* et doit toujours être positive. Cette limite a toujours été respectée au cours de l'année 2021 et la PRS* s'élève à 900 M€ au 31/12/2021.

Le coefficient des ressources stables sur emplois stables s'établit à 115.1% au 31 décembre 2021.

Évolution des réserves de liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou (M€)

	31/12/2020		31/12/2021		Evolution 2021/2020	
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché	Valeur de marché	Valeur en stress de marché	Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	424	390	314	289	-110	-101
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	65	60	56	51	-9	-8
Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	224	193	188	158	-36	-34
Actions appartenant à un indice majeur	6	3	4	2	-2	-1
OPCVM à VL quotidienne	184	165	4	2	-180	-163
titres bancaires éligibles BC	5	5	0	0	-5	-5
OPCVM à VL non quotidienne	0	0	0	0		
Autres titres non éligibles BC	42	13	41	12	-1	0
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	1 203	1 203	1 140	1 140	-63	-63
Autres réserves mobilisables en central		0		0	0	0
Total	2 154	2 030	1 748	1 655	-406	-375

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2021 régressent de 406M€ principalement en raison de la baisse de 110 M€ de créances mobilisables auprès de la Banque centrale et de la baisse de l'encours d'OPCVM à VL quotidienne. Il s'agit des OPCVM Inflows utilisés l'an dernier pour la gestion du ratio LCR et qui n'ont pas été reconduits cette année en raison du manque d'intérêt financier.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

Ratios réglementaires

LCR

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil minimal fixé à 100% c'est-à-dire que les réserves de liquidité disponibles doivent être au minimum égales aux sorties nettes de trésorerie dans les 30 jours.

Au 31 décembre 2021, le ratio LCR de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est bien au-delà des attentes réglementaires et s'établit à 201.6 %. Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau du ratio LCR de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

NSFR

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. Le suivi du ratio NSFR est entrée en vigueur en 2021.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

Le calcul du ratio est réalisé trimestriellement et s'établissait à 110.5% au 30 septembre 2021.

Stratégie et conditions de refinancement en 2021

La gestion du ratio LCR est réalisée en constituant des réserves de liquidité en Titres éligibles et en dépôts auprès de la BCE et en optimisant les flux nets de trésorerie (*Outflows- Inflows*).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a refinancé son activité par des emprunts court terme et a également saisi l'opportunité du contexte de taux bas pour se refinancer partiellement à long terme et ainsi fixer des ressources plus longues à des prix bas visant à sécuriser son bilan contre une remontée des taux.

Politique de couverture

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie « Informations au titre du Pilier 3 » du chapitre 5 « Risques et Pilier 3 ».

Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- Supervision du dispositif par la Direction générale (via le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) ;
- Mission du responsable Risques et du manager Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- Responsabilité dans la maîtrise de ses risques ;
- Corpus de normes et procédures ;
- Déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un *reporting* dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole est en cours d'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31/12/2021.

Méthodologie

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- De favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- De l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
- De l'évolution des cartographies de risques ;
- D'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- La base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- Les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - Sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - Aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

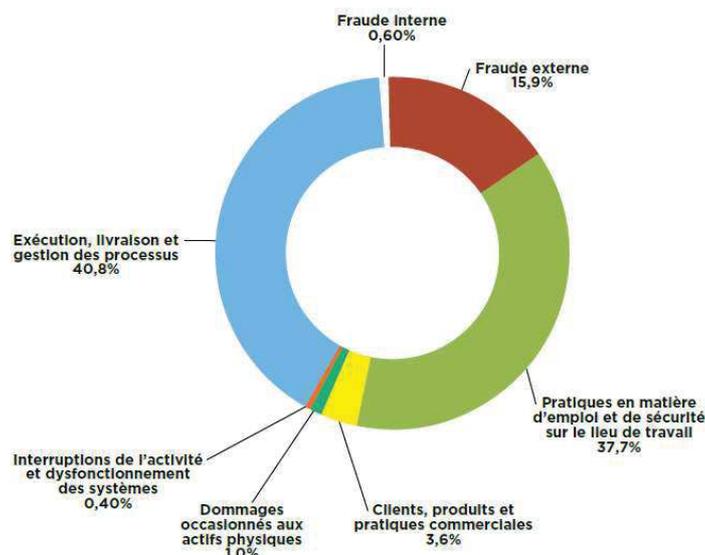
- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- Robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

Exposition

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2019 à 2021)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités ou risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou :

- Une exposition sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...),
- Une exposition les pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail incluant les mesures de sécurité liées au COVID
- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, chèques).

Des plans d'action locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au Risque Opérationnel.

Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et par la CAMCA pour les Caisses Régionales.

Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2020.

Les polices “éligibles Bâle 2” sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise.

Risques juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige judiciaire avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique, rattachée à la Direction des Engagements, assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « Nouvelles activités, nouveaux Produits » et conseille les Directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle assiste également le réseau au quotidien et assume la validation des publications et des communications commerciales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit agricole S.A.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sont :

- Soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances ;
- Soit celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit, qui ne sont pas considérées comme susceptibles d'avoir des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, et qui ont fait l'objet de provisions en tenant compte des informations à disposition. Ainsi, il n'existe au 31/12/2020 à la connaissance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur sa situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et du Groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 2 mai 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine Poitou a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 80,8 M€. Le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence dans sa décision du 12 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sur l'absence de fondement de cette action. Les porteurs ont interjeté appel de cette décision par déclaration enregistrée par le greffe de la Cour d'appel d'Aix-en Provence en date du 21 juin 2021. A ce jour, la procédure d'appel est au stade de la mise en état.

Risques de non-conformité

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le **respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires** propres aux activités bancaires et financières,

des **normes et usages professionnels et déontologiques**, des principes fondamentaux qui figurent dans la **Charte Ethique** et des instructions, **codes de conduite** et procédures internes en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceci recouvre en particulier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la protection de la clientèle, les conflits d'intérêt, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou se fixe comme objectif de **faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et d'une performance durable**. Les règles et initiatives en matière de conformité visent dès lors à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort.

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un **dispositif de maîtrise des risques de non-conformité**, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques, et déterminer les plans d'actions nécessaires. Ce dispositif fait l'objet de reporting à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et du Groupe. Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et du Groupe.

Ce dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole qui est placée sous l'autorité du Directeur de la Conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA.

Afin de **garantir l'indépendance de ses fonctions**, le Responsable Contrôle Conformité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est rattaché hiérarchiquement au RCPR lui-même directement rattaché au Directeur général. La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les **politiques Groupe** relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'équipes **spécialisées par domaine d'expertise** : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au suivi qualitatif du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC (cf. infra). Le responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie plus largement sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents régulièrement déployés au sein des entités et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. remontée des réclamations clients ou analyses de dysfonctionnements de conformité).

Enfin, le dispositif s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Le **Comité de Contrôle Interne**, présidé par la Direction générale, se réunit dans sa forme plénière quatre fois par an. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de

non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés au Comité des risques du Conseil d'administration.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une **culture éthique et conformité** solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Elle repose sur des **actions de sensibilisation et de formation** aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Ces modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de traitement des réclamations, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme, relatifs aux sanctions internationales...

En amont, la culture éthique et conformité passe par le déploiement de la **Charte Ethique**, dont le Groupe Crédit Agricole s'est doté en mai 2017. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. Dans le prolongement de cette Charte, Crédit Agricole S.A. s'est doté d'un **Code de conduite**, qui vient la décliner opérationnellement. Il s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité sociale Crédit Agricole S.A., quelle que soit leur situation et leur fonction. Le code de conduite a été pensé pour guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence. En 2020, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a également décliné son code de conduite la même approche.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans le cadre de son engagement en matière de **lutte contre la corruption** la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou suit son dispositif Sapin II et présente des reportings en Comité de Contrôle Interne sur les volets prévention de la corruption, lanceurs d'alerte ainsi qu'une évaluation annuelle et les résultats des contrôles liés.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou évalue annuellement son risque de conduite. Cette cotation s'appuie sur la cartographie des risques opérationnels à travers six thématiques (Fraude Interne-Abus de marché-Corruption-Pratiques en matière d'emploi-Pratiques commerciales-Litige avec des tiers). Cet indicateur produit annuellement au titre de l'exercice précédent est intégré au tableau de bord d'appétence au risque et prévoit un seuil d'alerte cible au Conseil d'administration en cas de cotation dégradée.

La **maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière** et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, **le plan de remédiation OFAC**, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation approuvé par la FED le 24 avril 2017 a fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines, ce qui a permis la finalisation de l'ensemble des jalons du Groupe et de la Caisse Régionale de

Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans le respect de l'échéance convenue avec la Réserve Fédérale, soit le 23 avril 2021.

Par ailleurs, les dispositifs de **connaissance client** et de **lutte contre le blanchiment et la prévention du financement du terrorisme** font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. En 2021, dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, un référent DAC 6 a été désigné.

Enfin, la **protection de la clientèle** reste une priorité affirmée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, en pleine adhésion avec son projet Client. S'agissant des thématiques de conformité réglementaire, l'année 2021 a été marquée par le suivi du correct déploiement opérationnel de MIFID2, PRIIPS.

Ainsi la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est dotée d'un dispositif complet dont un rapport annuel de gouvernance produit, une cartographie des rémunérations et avantages (afin de s'assurer de l'absence de situation de conflit d'intérêt en matière de distribution d'instruments financiers), la publication de l'évaluation annuelle sur la qualité d'exécution obtenue au titre des services de réception et transmission d'ordres (RTS28), une Politique de meilleur sélection du Crédit Agricole sur les instruments financiers et les opérations de financement sur titres, et la Directive sur l'Intermédiation en Assurance (DDA) et depuis 2021, une Politique d'intégration des risques en matière de durabilité.

Le suivi du déploiement des dispositifs relatifs aux avoirs en déshérence (Loi Eckert), à l'assurance emprunteur (Lois Lagarde et Hamon) à l'inclusion bancaire (Droit au compte et clientèle en situation de fragilité financière) et au traitement des réclamations clients font également l'objet d'un suivi rapproché présenté mensuellement en Comité MIF-CONFORMITE auquel assistent des managers des fonctions support et réseau de l'entreprise.

Tous les nouveaux produits ou nouvelles activités sont préalablement analysés par la conformité et validés par un comité spécialisé avant mise en marché. Plus largement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou porte une attention spécifique à la qualité de l'information et du conseil délivrés et au bon respect des règles d'adéquation des produits proposés aux clients, mais également à l'ensemble de ses engagements en matière d'inclusion bancaire et de protection de la clientèle fragile.

PUBLICATION DES ACCORDS DE GOUVERNANCE (EU OVB)

Les informations concernant l'approche de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou en matière de dispositifs de gouvernance sont décrites dans le chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise » du Rapport Financier annuel et dans la partie 4 « Composition et évolution des emplois pondérés – Approche de l'établissement en matière de gestion des risques ».

4.1 Synthèse des emplois pondérés

4.1.1 Emplois pondérés par type de risque (EU OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 5 112 551 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 5 958 503 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
		31/12/2021	30/09/2021	31/12/2021
1	Risque de crédit (hors CCR)	4 525 522	□	362 042
2	Dont approche standard	719 282	□	57 543
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	1 241 011	□	99 281
4	Dont approche par référencement	□	□	□
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	1 354 461	□	108 357
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	1 210 767	□	96 861
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	43 737	□	3 499
7	Dont approche standard	26 992	□	2 159
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	□	□	□
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	□	□	□
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	16 745	□	1 340
9	Dont autres CCR	□	□	□
15	Risque de règlement	□	□	□
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	26	□	2
17	Dont approche SEC-IRBA	□	□	□
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	□	□	□
19	Dont approche SEC-SA	26	□	2
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	□	□	□
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	□	□	□
21	Dont approche standard	□	□	□
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	□	□	□
EU 22a	Grands risques	□	□	□
23	Risque opérationnel	543 266	□	43 461
EU 23a	Dont approche élémentaire	□	□	□
EU 23b	Dont approche standard	2 564	□	205
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	540 703	□	43 256
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	151 040	□	12 083
25	Total	5 112 551	□	409 004

Les emplois pondérés s'établissent à 5 112 551 milliers d'euros (ligne 29) au 30 décembre 2021, en baisse de 846 milliers d'euros (soit – 14%) sur l'année, en raison notamment de l'impact du démantèlement de la garantie Switch en 2021 (impact de 540 000 milliers d'euros de RWA).

- - 640 398 milliers d'euros en IRB (approche en notations internes) : - 344 463 milliers d'euros sur le corporate ; + 138 301 milliers d'euros sur le retail ; - 434 236 milliers d'euros sur l'equity (dont – 540 000 milliers d'euros sur le switch)
- - 215 065 milliers d'euros sur le standard

4.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par:

- **Probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **Valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **Pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **Expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **Facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **Pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **Emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **Ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **Evaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

4.2.1 Expositions en défaut et ajustements de valeur

INFORMATIONS QUALITATIVES GÉNÉRALES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT (EU CRA)

Les informations qualitatives générales sur le risque de crédit sont décrites dans la partie 4 «Composition et évolution des emplois pondérés – Approche de l'établissement en matière de gestion des risques ».

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EU CRB)

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- Les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- Les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- Les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- Les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- Les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1^{ère} étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3^{ème} étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers.

N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques

et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
 - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- Un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Stage 2* (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'instrument ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- Les titres notés "Investment Grade", en date d'arrêté, seront classés en Stage 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- Les titres notés "Non-Investment Grade" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Stage 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la

restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

31/12/2021		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	□	□	□	□	□	□	□	□
010	Prêts et avances	45 317	51 716	44 265	44 265	(10 514)	(21 441)	41 878	17 491
020	Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
030	Administrations publiques	□	□	□	□	□	□	□	□
040	Établissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□
050	Autres entreprises financières	642	607	607	607	(214)	(141)	264	76
060	Entreprises non financières	19 258	21 370	15 488	15 488	(5 306)	(8 331)	21 198	11 162
070	Ménages	25 417	29 739	28 170	28 170	(4 994)	(12 969)	20 416	6 253
080	Titres de créance	□	□	□	□	□	□	□	□
090	Engagements de prêt donnés	3 934	2 737	2 573	2 573	(788)	(7)	4 365	862
100	Total	49 251	54 453	46 838	46 838	(11 302)	(21 448)	46 243	18 353

QUALITÉ DE LA RESTRUCTURATION (EU CQ2)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau CQ2 « Qualité de la restructuration ».

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR JOURS DE RETARD (CQ3)

31/12/2021

		Valeur comptable brute / Montant nominal											
		Expositions performantes			Expositions non performantes								
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
<i>(en milliers d'euros)</i>													
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 742 718	1 742 718	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
010	Prêts et avances	11 955 265	11 947 737	7 528	191 664	89 978	5 473	6 026	7 587	28 261	18 529	35 810	184 115
020	<i>Banques centrales</i>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
030	<i>Administrations publiques</i>	772 313	772 313	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
040	<i>Établissements de crédit</i>	219 316	219 316	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
050	<i>Autres entreprises financières</i>	350 790	350 077	713	4 043	284	49	115	□	203	1 760	1 632	4 043
060	<i>Entreprises non financières</i>	2 699 127	2 697 739	1 388	80 176	37 257	1 185	2 424	2 079	12 274	7 845	17 112	74 294
070	<i>Dont PME</i>	2 492 002	2 490 614	1 388	72 305	32 648	1 184	2 424	2 079	9 013	7 845	17 112	71 032
080	<i>Ménages</i>	7 913 719	7 908 292	5 427	107 445	52 437	4 239	3 487	5 508	15 784	8 924	17 066	105 778
090	Titres de créance	798 303	798 303	□	2 278	2 278	□	□	□	□	□	□	
100	<i>Banques centrales</i>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
110	<i>Administrations publiques</i>	325 433	325 433	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
120	<i>Établissements de crédit</i>	194 114	194 114	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
130	<i>Autres entreprises financières</i>	70 715	70 715	□	2 278	2 278	□	□	□	□	□	□	
140	<i>Entreprises non financières</i>	208 041	208 041	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
150	Expositions hors bilan	7 311 480			13 933								13 770

31/12/2021

		Valeur comptable brute / Montant nominal											
		Expositions performantes			Expositions non performantes								
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
<i>(en milliers d'euros)</i>													
160	Banques centrales	□		□								□	
170	Administrations publiques	26 634		□								□	
180	Établissements de crédit	5 541 953		□								□	
190	Autres entreprises financières	104 386		4								4	
200	Entreprises non financières	930 317		11 403								11 403	
210	Ménages	708 190		2 526								2 363	
220	Total	21 807 766	14 488 758	7 528	207 875	92 256	5 473	6 026	7 587	28 261	18 529	35 810	197 885

QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

31/12/2021

		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation				
			Dont en défaut					
(en milliers d'euros)								
010	Expositions au bilan	12 947 510	193 942	184 115	12 798 756	(248 624)		□
030	Royaume uni	5 512	313	313	5 512	(193)		□
040	Pays-Bas	16 040	5	5	16 040	(16)		□
050	Luxembourg	9 257	□	□	8 955	(12)		□
060	Suede	3 040	□	□	3 040	(2)		□
070	Autres pays	□	□	□	□	□		□
080	Expositions hors bilan	7 325 413	13 933	13 770			29 535	
090	France	7 323 795	13 933	13 770			29 535	
090	Monaco	□	□	□			□	
100	Royaume uni	85	□	□			□	
110	Japon	□	□	□			□	
120	Luxembourg	788	□	□			□	
130	Etats-Unis	51	□	□			□	
140	Autres pays	□	□	□			□	
150	Total	20 272 923	207 875	197 885	12 798 756	(248 624)	29 535	□

QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

31/12/2021		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
			Dont en défaut				
<i>(en milliers d'euros)</i>							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	543 759	10 941	10 941	543 759	(16 572)	□
020	Industries extractives	695	□	□	695	(2)	□
030	Industrie manufacturière	124 748	9 786	8 513	123 933	(10 541)	□
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	184 179	312	312	184 179	(16 263)	□
050	Production et distribution d'eau	17 309	207	207	17 309	(1 224)	□
060	Construction	102 813	5 281	5 281	102 813	(5 633)	□
070	Commerce	493 038	18 697	14 088	493 038	(25 540)	□
080	Transport et stockage	16 532	927	927	16 532	(684)	□
090	Hébergement et restauration	62 749	2 568	2 568	62 749	(5 268)	□
100	Information et communication	9 466	218	218	9 466	(166)	□
110	Activités financières et d'assurance	30 993	25	25	30 595	(217)	□
120	Activités immobilières	918 516	19 453	19 453	918 516	(34 571)	□
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	141 583	10 111	10 111	141 583	(10 330)	□
140	Activités de services administratifs et de soutien	40 059	768	768	40 059	(601)	□
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	54 361	□	□	54 361	(17)	□
160	Enseignement	2 876	107	107	2 876	(126)	□
170	Santé humaine et action sociale	15 942	182	182	15 942	(293)	□
180	Arts, spectacles et activités récréatives	13 655	149	149	13 655	(534)	□
190	Autres services	6 030	444	444	6 024	(592)	□
200	Total	2 779 303	80 176	74 294	2 778 084	(129 174)	□

EVALUATION DES GARANTIES – PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau CQ6 « Evaluation des garanties – prêts et avances ».

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (EU CR1)

31/12/2021		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3				
(en milliers d'euros)																
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 742 718	1 742 718	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
010	Prêts et avances	11 955 265	10 849 904	1 104 142	191 664	7 549	184 115	(132 828)	(50 069)	(82 759)	(115 568)	(797)	(114 771)	□	7 971 879	48 903
020	Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
030	Administrations publiques	772 313	772 313	□	□	□	□	(375)	(375)	□	□	□	□	□	1 122	□
040	Établissements de crédit	219 316	219 316	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
050	Autres entreprises financières	350 790	276 015	74 775	4 043	□	4 043	(17 091)	(7 851)	(9 240)	(3 261)	□	(3 261)	□	193 661	36
060	Entreprises non financières	2 699 127	2 253 498	444 410	80 176	5 882	74 294	(76 903)	(35 933)	(40 970)	(52 271)	(618)	(51 653)	□	1 473 576	20 091
070	Dont PME	2 492 002	2 099 556	391 227	72 305	1 273	71 032	(74 137)	(34 246)	(39 891)	(48 601)	(105)	(48 496)	□	1 374 510	16 405
080	Ménages	7 913 719	7 328 762	584 957	107 445	1 667	105 778	(38 459)	(5 910)	(32 549)	(60 036)	(179)	(59 857)	□	6 303 520	28 776
090	Titres de créance	798 303	653 046	□	2 278	□	□	(228)	(228)	□	□	□	□	□	287 734	□
100	Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
110	Administrations publiques	325 433	325 433	□	□	□	□	(114)	(114)	□	□	□	□	□	215 585	□
120	Établissements de crédit	194 114	179 303	□	□	□	□	(40)	(40)	□	□	□	□	□	42 352	□
130	Autres entreprises financières	70 715	19 544	□	2 278	□	□	(7)	(7)	□	□	□	□	□	2 797	□
140	Entreprises non financières	208 041	128 766	□	□	□	□	(67)	(67)	□	□	□	□	□	27 000	□

31/12/2021

		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
<i>(en milliers d'euros)</i>																
150	Expositions hors bilan	7 311 480	7 154 516	156 964	13 933	163	13 770	(23 944)	(9 557)	(14 387)	(5 591)	(7)	(5 584)	□	339 132	3 748
160	Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
170	Administrations publiques	26 634	26 634	□	□	□	□	(11)	(11)	□	□	□	□	□	□	□
180	Établissements de crédit	5 541 953	5 541 953	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	5 438	□
190	Autres entreprises financières	104 386	61 227	43 159	4	□	4	(5 247)	(2 717)	(2 530)	□	□	□	□	32 067	□
200	Entreprises non financières	930 317	838 731	91 586	11 403	□	11 403	(16 795)	(6 254)	(10 541)	(5 555)	□	(5 555)	□	152 986	3 562
210	Ménages	708 190	685 971	22 219	2 526	163	2 363	(1 891)	(575)	(1 316)	(36)	(7)	(29)	□	148 641	186
220	Total	21 807 766	20 400 184	1 261 106	207 875	7 712	197 885	(157 000)	(59 854)	(97 146)	(121 159)	(804)	(120 355)	□	8 598 745	52 651

MATURITÉ RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)

31/12/2021		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>							
1	Prêts et avances	□	1 695 005	3 895 955	6 281 154	26 419	11 898 533
2	Titres de créance	□	132 689	397 327	219 685	50 652	800 353
3	Total	□	1 827 694	4 293 282	6 500 839	77 071	12 698 886

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

31/12/2021		Valeur comptable brute
<i>(en milliers d'euros)</i>		
010	Stock initial de prêts et avances non performants	222 730
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	79 797
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	(110 863)
040	Sorties dues à des sorties de bilan	
050	Sorties dues à d'autres situations	
060	Stock final de prêts et avances non performants	191 664

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET DES RECOUVREMENTS NETS CUMULES CORRESPONDANTS (EU CR2A)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau CR2A « Variations de l'encours de prêts et avances non performants et des recouvrements nets cumulés correspondants »

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ7)

31/12/2021		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
<i>(en milliers d'euros)</i>			
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	□	□
020	Autre que PP&E	□	□
030	<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	□	□
040	<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	□	□
050	<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>	□	□
060	<i>Actions et titres de créance</i>	□	□
070	<i>Autres sûretés</i>	□	□
080	Total	□	□

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ8)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau CQ8 « Garantie obtenue par prise de possession et par processus d'exécution - ventilation par période »

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EU CRB)

RISQUE DE CREDIT

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Les principales évolutions récentes concernant le plan de roll out du Groupe sont la validation en méthode IRB des portefeuilles "Entreprises" des Caisses Régionales du Crédit Agricole (CRCA) avec effet au 1er octobre 2014, ainsi que l'autorisation émise par la BCE en juillet 2021 d'utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations de rachat à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux CRCA.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec le Superviseur (plan de roll out), les travaux sur le déploiement de l'approche IRB se poursuivent. Une actualisation du plan de roll out est adressée annuellement à l'autorité compétente. En outre, en application de l'article 150 du règlement délégué (UE) N° 575/2013 du 26 juin 2013 modifié relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, un dossier de demande d'autorisation pour le recours à l'utilisation partielle permanente (UPP) de l'approche standard sur certains périmètres du groupe Crédit Agricole a été transmis à la BCE en 2021.

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Les principales évolutions récentes concernant

le plan de roll out du Groupe sont le passage en méthode IRB avancée de l'ensemble des portefeuilles "Banque de détail" dans les entités CA Italia et FriulAdria en Italie en 2013, la validation en méthode IRB des portefeuilles "Entreprises" des Caisses Régionales du Crédit Agricole (CRCA) et de LCL avec effet au 1er octobre 2014, ainsi que l'autorisation émise par la BCE en juillet 2021 d'utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations de rachat à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux CRCA et à LCL.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- Les portefeuilles du groupe CA Italia non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail et périmètre Carispezia) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- Certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec le Superviseur (plan de roll out), les travaux sur le déploiement de l'approche IRB se poursuivent. Une actualisation du plan de roll out est adressée annuellement à l'autorité compétente. En outre, en application de l'article 150 du règlement délégué (UE) N° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, un dossier de demande d'autorisation pour le recours à l'utilisation partielle permanente (UPP) de l'approche standard sur certains périmètres du groupe Crédit Agricole a été transmis à la BCE en 2021.

4.2.2 Expositions en approche standard

EXIGENCES QUALITATIVES EN MATIÈRE DE PUBLICATION DES MODÈLES STANDARDISÉS (EU CRD)

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 catégories définies dans l'article 112 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Les pondérations appliquées sur ces mêmes encours sont calculées conformément aux articles 114 à 134 dudit règlement.

Pour les catégories d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" et "Établissements", le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de plusieurs agences de notation : S&P, Moody's, Fitch, Cerved et BdF.

Ainsi, lorsque l'évaluation de crédit de la contrepartie par l'agence de notation est connue, elle est utilisée pour déterminer la pondération applicable. S'agissant des contreparties des catégories d'exposition « Etablissements » ou « Entreprises » dont l'évaluation de crédit n'est pas connue, la pondération retenue est déterminée en tenant compte de l'évaluation de crédit de la juridiction de l'administration centrale dans laquelle est constituée cette contrepartie, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 du règlement précité.

S'agissant des expositions sur instruments de dette du portefeuille bancaire, la règle retenue consiste à appliquer le taux de pondération de l'émetteur. Ce taux est déterminé selon les règles décrites dans le paragraphe précédent.

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EU CR4)

31/12/2021		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA	
		Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
Catégories d'expositions							
<i>(en milliers d'euros)</i>							
1	Administrations centrales ou banques centrales	66 901	□	72 036	□	126 407	175,48%
2	Administrations Régionales ou locales	□	□	□	□	□	0,00%
3	Entités du secteur public	□	□	□	□	□	0,00%
4	Banques multilatérales de développement	□	□	□	□	□	0,00%
5	Organisations internationales	□	□	□	□	□	0,00%
6	Établissements	1 793 626	2 580	1 793 626	2 580	8 092	0,45%
7	Entreprises	260 903	187 046	255 780	111 207	335 688	91,47%
8	Clientèle de détail	60 920	539	60 920	539	45 976	74,81%
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	835	□	835	□	224	26,81%
10	Expositions en défaut	3 405	273	3 405	135	5 203	147,00%
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	15 383	34 001	15 371	16 415	47 680	1,5
12	Obligations garanties	□	□	□	□	□	0,00%
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	□	□	□	□	□	0,00%
14	Organismes de placement collectif	3 573	□	3 573	□	2 912	81,49%
15	Actions	102	□	102	□	102	100,00%
16	Autres éléments	193 752	□	193 752	□	146 999	75,87%
17	Total	2 399 400	224 440	2 399 400	130 876	719 282	28,43%

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES (EU CR5)

31/12/2021		Pondération de risque														Total	Dont non notées
		0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%		
Catégories d'expositions		<i>(en milliers d'euros)</i>															
1	Administrations centrales ou banques centrales	21 473										50 563				72 036	72 036
2	Administrations Régionales ou locales																
3	Entités du secteur public																
4	Banques multilatérales de développement																
5	Organisations internationales																
6	Établissements	1 755 747			40 460											1 796 207	1 796 207
7	Entreprises						29 398			324 880	12 709					366 986	291 240
8	Expositions sur la clientèle de détail								61 459							61 459	61 459
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						835									835	835
10	Expositions en défaut									213	3 327					3 539	3 539
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé										31 787					31 787	31 787
12	Obligations garanties																
13	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme																
14	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	384			217		759			2 115	77			21		3 573	3 254
15	Expositions sous forme d'actions									102						102	102
16	Autres éléments	46 752			1					146 999						193 752	193 752
17	Total	1 824 357			40 678	835	30 157		61 459	474 308	47 898	50 563		21		2 530 276	2 454 211

Les expositions sur les classes d'actifs « Administrations centrales et banques centrales » et « Banques » (établissements) traitées en approche standard bénéficient majoritairement de l'application d'un coefficient de pondération de 0 % fin 2021. Cela reflète la qualité des activités réalisées avec ces types de contreparties.

4.2.3 Qualité des expositions en approche notations internes

PUBLICATION DES INFORMATIONS QUALITATIVES EXIGIBLES ASSOCIÉES À L'APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (EU CRE)

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- La catégorie d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et Banques centrales, les expositions sur certaines administrations Régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- La catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations Régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- La catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- La catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts garantis par une sûreté immobilière aux particuliers et aux petites et moyennes entités, les crédits renouvelables, les autres crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entités ;
- La catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- La catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, sponsor ou investisseur ;
- La catégorie d'exposition "Actifs autres que des obligations de crédit" ne présente pas actuellement d'encours en méthode IRB.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- Pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 153 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié
- Pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 154 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 155 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions" hors montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération à 250 %).

Les emplois pondérés des expositions "Actifs autres que des obligations de crédit" sont calculés conformément à l'article 156 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Les paramètres qui rentrent dans les

formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole. À noter que la définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment du défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, suite au changement de la définition interne du défaut en lien avec les nouvelles orientations de l'EBA, la définition du défaut s'applique désormais également uniquement au niveau du débiteur. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des Risques Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notations internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients de la catégorie Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

Conformément aux procédures internes de validation des modèles, l'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit fait l'objet d'une présentation au Comité des Normes et Modèles (CNM) pour approbation, après une revue indépendante menée par la fonction de Validation interne du Groupe. Ce processus de validation interne précède la demande d'autorisation formulée auprès de la BCE en vue d'une validation formelle par cette dernière.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

En application de l'article 189 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié, une synthèse annuelle du fonctionnement du système de notation est présentée aux organes de direction (Comité des Risques de Crédit Agricole S.A. et Comité des Risques Groupe). Cette présentation intègre les conclusions générales des processus de revue indépendante et de validation des modèles internes.

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie 4 « Composition et évolution des emplois pondérés – Approche de l'établissement en matière de gestion des risques ».

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la Clientèle de détail, n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, sont présentées séparément.

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	435 243	5 473	75,00%	636 654	0,00%	□	45,00%	2.5	2 382	0,37%	2	(138)
	0,00 à <0,10	435 243	5 473	75,00%	636 654	0,00%	□	45,00%	2.5	2 382	0,37%	2	(138)
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,25 à <0,50	183	□	0,00%	183	0,45%	□	45,00%	2.5	129	70,30%	□	□
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <2,50	14	□	0,00%	14	0,73%	□	44,97%	2.5	12	87,75%	□	□
	0,75 à <1,75	14	□	0,00%	14	0,73%	□	44,97%	2.5	12	87,75%	□	□
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,5 à <5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	5 à <10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10 à <20	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	20 à <30	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	Sous-total (catégorie d'expositions)	435 440	5 473	75,00%	636 850	0,00%	□	45,00%	2.5	2 523	0,40%	2	(138)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ETABLISSEMENTS**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	1 021 746	61 016	79,99%	1 143 495	0,03%	□	35,40%	2.5	142 229	12,44%	124	(376)
	0,00 à <0,10	1 021 746	61 016	79,99%	1 143 495	0,03%	□	35,40%	2.5	142 229	12,44%	124	(376)
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,15 à <0,25	53 013	270	20,00%	53 337	0,16%	□	44,95%	2.5	21 915	41,09%	38	(62)
	0,25 à <0,50	2 778	131	57,56%	2 853	0,28%	□	42,73%	2.5	1 513	53,03%	3	(4)
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <2,50	1 031	250	100,00%	1 281	1,25%	□	45,00%	2.5	1 353	1,05645	7	(4)
	0,75 à <1,75	1 031	250	100,00%	1 281	1,25%	□	45,00%	2.5	1 353	1,05645	7	(4)
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,5 à <5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	5 à <10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10,00 à <100,00	49	□	0,00%	49	20,01%	□	45,00%	2.5	123	252,51%	4	□
	10 à <20	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	20 à <30	49	□	0,00%	49	20,01%	□	45,00%	2.5	123	252,51%	4	□
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	18	□	0,00%	18	100,00%	□	44,98%	2.5	□	0,00%	8	(18)
Sous-total (catégorie d'expositions)	1 078 634	61 667	79,76%	1 201 033	0,04%	□	35,85%	2.5	167 133	13,92%	185	(465)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	401 787	132 825	78,12%	507 877	0,06%	□	44,92%	2.5	114 343	22,51%	136	(2 512)
	0,00 à <0,10	283 767	103 985	78,69%	368 694	0,04%	□	44,94%	2.5	65 445	17,75%	61	(391)
	0,10 à <0,15	118 021	28 840	76,07%	139 183	0,12%	□	44,87%	2.5	48 898	35,13%	75	(2 121)
	0,15 à <0,25	32 896	6 111	66,56%	35 906	0,16%	□	44,99%	2.5	14 783	41,17%	26	(876)
	0,25 à <0,50	265 570	164 031	70,89%	274 049	0,40%	□	42,89%	2.5	173 117	63,17%	467	(3 786)
	0,50 à <0,75	15 670	1 288	55,25%	16 349	0,60%	□	45,00%	2.5	13 077	79,98%	44	(36)
	0,75 à <2,50	158 718	63 734	73,84%	156 403	1,12%	□	43,69%	2.5	153 093	97,88%	771	(10 730)
	0,75 à <1,75	148 373	59 582	73,58%	143 436	1,05%	□	43,69%	2.5	137 970	96,19%	663	(9 606)
	1,75 à <2,5	10 344	4 152	77,61%	12 966	1,90%	□	43,74%	2.5	15 122	116,63%	108	(1 123)
	2,50 à <10,00	17 443	18 061	82,54%	23 956	5,14%	□	43,80%	2.5	37 093	154,84%	532	(1 904)
	2,5 à <5	10 710	8 458	88,98%	13 234	3,00%	□	44,75%	2.5	17 959	135,70%	178	(800)
	5 à <10	6 733	9 603	76,87%	10 721	7,78%	□	42,63%	2.5	19 134	178,47%	355	(1 104)
	10,00 à <100,00	2 789	2 818	98,67%	5 495	19,48%	□	42,69%	2.5	13 148	239,27%	459	(1 948)
	10 à <20	612	□	0,00%	612	15,00%	□	38,06%	2.5	1 215	198,63%	35	(1 942)
	20 à <30	2 177	2 818	98,67%	4 883	20,05%	□	43,27%	2.5	11 933	244,37%	424	(6)
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	9 287	1 438	78,79%	10 027	100,00%	□	44,99%	2.5	□	0,00%	4 511	(8 713)
Sous-total (catégorie d'expositions)	904 159	390 306	74,48%	1 030 062	1,52%	□	44,16%	2.5	518 653	50,35%	6 945	(30 504)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES- FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - financement spécialisé	0,00 à <0,15	4 758	2 935	75,00%	14 097	0,05%	□	22,21%	2.5	1 617	11,47%	2	(26)
	0,00 à <0,10	4 758	2 935	75,00%	14 097	0,05%	□	22,21%	2.5	1 617	11,47%	2	(26)
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,15 à <0,25	22 473	3 106	75,00%	24 803	0,16%	□	45,00%	2.5	10 202	41,13%	18	(55)
	0,25 à <0,50	32 424	7 929	75,00%	38 371	0,30%	□	45,00%	2.5	22 118	57,64%	52	(422)
	0,50 à <0,75	56 374	22 426	76,79%	66 980	0,60%	□	41,49%	2.5	51 457	76,83%	167	(2 696)
	0,75 à <2,50	14 371	3 458	70,88%	16 299	1,33%	□	44,34%	2.5	16 797	1.03054	97	(2 525)
	0,75 à <1,75	7 104	2 028	75,00%	8 625	0,82%	□	43,76%	2.5	7 588	87,98%	31	(732)
	1,75 à <2,5	7 267	1 430	65,04%	7 674	1,90%	□	45,00%	2.5	9 209	119,99%	66	(1 794)
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,5 à <5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	5 à <10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10 à <20	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	20 à <30	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	Sous-total (catégorie d'expositions)	130 400	39 853	75,65%	160 549	0,49%	□	41,47%	2.5	102 191	63,65%	335	(5 724)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Petites ou moyennes entreprises	0,00 à <0,15	45 316	8 603	55,17%	45 570	0,07%	□	44,91%	2.5	8 297	18,21%	15	(69)
	0,00 à <0,10	23 863	1 418	71,52%	24 878	0,03%	□	45,00%	2.5	3 199	12,86%	4	(6)
	0,10 à <0,15	21 453	7 185	51,94%	20 692	0,12%	□	44,81%	2.5	5 098	24,64%	11	(63)
	0,15 à <0,25	3 040	957	71,26%	3 721	0,16%	□	45,00%	2.5	1 020	27,40%	3	(3)
	0,25 à <0,50	149 156	51 517	71,82%	174 274	0,39%	□	43,86%	2.5	75 137	43,11%	299	(3 915)
	0,50 à <0,75	6 124	3 545	78,40%	9 633	0,60%	□	43,28%	2.5	4 678	48,56%	25	(136)
	0,75 à <2,50	261 407	87 685	75,14%	286 137	1,13%	□	43,52%	2.5	181 879	63,56%	1 406	(14 169)
	0,75 à <1,75	248 870	85 097	75,48%	274 758	1,10%	□	43,55%	2.5	173 743	63,24%	1 313	(13 038)
	1,75 à <2,5	12 536	2 588	64,03%	11 379	1,90%	□	42,81%	2.5	8 136	71,51%	93	(1 131)
	2,50 à <10,00	171 392	47 149	71,49%	169 079	4,28%	□	43,19%	2.5	153 268	90,65%	3 119	(13 817)
	2,5 à <5	116 236	32 646	69,89%	116 267	3,00%	□	43,19%	2.5	97 149	83,56%	1 506	(6 978)
	5 à <10	55 156	14 502	75,10%	52 812	7,09%	□	43,20%	2.5	56 119	1.06262	1 613	(6 839)
	10,00 à <100,00	21 012	6 516	74,45%	16 744	18,95%	□	44,14%	2.5	26 233	156,67%	1 401	(3 027)
	10 à <20	4 446	3 805	63,85%	5 067	13,81%	□	44,03%	2.5	6 904	136,26%	309	(604)
	20 à <30	16 565	2 711	89,33%	11 677	21,19%	□	44,19%	2.5	19 329	165,53%	1 093	(2 423)
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	25 554	6 085	74,71%	26 319	100,00%	□	44,26%	2.5	□	0,00%	11 649	(16 604)
	Sous-total (catégorie d'expositions)		682 999	212 057	72,72%	731 477	5,57%	□	43,66%	2.5	450 511	61,59%	17 917
Total (toutes catégories d'expositions)		3 231 632	709 356	74,48%	3 759 971		□		2.5	1 241 011	33,01%	25 384	(88 571)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,5 à <5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	5 à <10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10 à <20	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	20 à <30	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
Sous-total (catégorie d'expositions)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ETABLISSEMENTS

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,5 à <5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	5 à <10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10 à <20	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	20 à <30	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
Sous-total (catégorie d'expositions)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,5 à <5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	5 à <10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10 à <20	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	20 à <30	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
Sous-total (catégorie d'expositions)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES- FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - financement spécialisé	0,00 à <0,15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	0,00 à <0,10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	0,10 à <0,15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	0,15 à <0,25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	0,25 à <0,50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	0,50 à <0,75	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	0,75 à <2,50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	0,75 à <1,75	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1,75 à <2,5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2,50 à <10,00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2,5 à <5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5 à <10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10,00 à <100,00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10 à <20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	20 à <30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	30,00 à <100,00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
100,00 (défaut)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sous-total (catégorie d'expositions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Petites ou moyennes entreprises	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	2,5 à <5	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	5 à <10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	10 à <20	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	20 à <30	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
Sous-total (catégorie d'expositions)		□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - EXPOSITIONS RENOUVELABLES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	14 889	215 161	113,93%	260 025	0,06%	□	23,84%	1,00	2 550	0,98%	37	(140)
	0,00 à <0,10	7 528	161 777	108,88%	183 679	0,04%	□	23,47%	1,00	1 204	0,66%	16	(92)
	0,10 à <0,15	7 361	53 384	129,22%	76 346	0,11%	□	24,75%	1,00	1 346	1,76%	21	(48)
	0,15 à <0,25	6 369	31 179	131,71%	47 439	0,22%	□	24,57%	1,00	1 421	3,00%	25	(31)
	0,25 à <0,50	4 786	18 899	143,15%	31 845	0,39%	□	25,14%	1,00	1 582	4,97%	31	(32)
	0,50 à <0,75	3 643	7 890	175,50%	17 494	0,73%	□	25,88%	1,00	1 457	8,33%	33	(27)
	0,75 à <2,50	7 128	15 282	175,94%	34 024	1,50%	□	26,03%	1,00	4 920	14,46%	133	(103)
	0,75 à <1,75	6 971	14 472	178,39%	32 790	1,48%	□	26,08%	1,00	4 706	14,35%	127	(98)
	1,75 à <2,5	158	811	132,16%	1 233	2,04%	□	24,78%	1,00	214	17,33%	6	(5)
	2,50 à <10,00	5 470	6 577	252,85%	22 108	5,27%	□	27,25%	1,00	8 016	36,26%	319	(181)
	2,5 à <5	4 006	5 045	244,28%	16 333	4,23%	□	27,11%	1,00	5 178	31,70%	188	(111)
	5 à <10	1 464	1 532	281,10%	5 775	8,20%	□	27,65%	1,00	2 839	49,16%	131	(70)
	10,00 à <100,00	1 374	2 257	188,78%	5 641	30,31%	□	32,98%	1,00	5 036	89,29%	648	(102)
	10 à <20	910	782	323,34%	3 441	15,63%	□	28,01%	1,00	2 422	70,40%	151	(78)
	20 à <30	106	47	428,00%	308	29,05%	□	27,54%	1,00	269	87,26%	25	(10)
	30,00 à <100,00	359	1 428	107,26%	1 892	57,23%	□	42,92%	1,00	2 345	123,98%	473	(14)
	100,00 (défaut)	744	487	0,01%	744	100,00%	□	51,44%	1,00	143	19,23%	382	(404)
	Sous-total (catégorie d'expositions)		44 402	297 733	125,91%	419 320	1,11%	□	24,64%	1,00	25 126	5,99%	1 610

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL - NON - PME

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail - non - PME	0,00 à <0,15	925 951	39 519	111,77%	970 360	0,07%	□	18,47%	1,00	34 299	3,54%	121	(710)
	0,00 à <0,10	597 001	24 545	114,19%	625 115	0,04%	□	17,65%	1,00	14 261	2,28%	43	(261)
	0,10 à <0,15	328 950	14 974	107,79%	345 245	0,11%	□	19,96%	1,00	20 038	5,80%	78	(450)
	0,15 à <0,25	265 533	12 683	112,85%	280 038	0,22%	□	21,12%	1,00	27 192	9,71%	129	(587)
	0,25 à <0,50	154 941	7 354	105,43%	162 888	0,39%	□	20,95%	1,00	22 899	14,06%	135	(813)
	0,50 à <0,75	61 898	2 305	106,86%	64 597	0,73%	□	24,26%	1,00	14 777	22,88%	114	(702)
	0,75 à <2,50	113 545	4 087	106,71%	118 596	1,39%	□	21,92%	1,00	31 865	26,87%	372	(1 692)
	0,75 à <1,75	107 596	3 934	106,68%	112 474	1,36%	□	22,16%	1,00	30 380	27,01%	350	(1 573)
	1,75 à <2,5	5 949	153	107,58%	6 122	2,04%	□	17,48%	1,00	1 486	24,27%	22	(119)
	2,50 à <10,00	48 498	1 547	122,55%	52 118	5,14%	□	24,06%	1,00	19 977	38,33%	651	(2 087)
	2,5 à <5	35 400	1 288	126,90%	38 107	4,15%	□	24,11%	1,00	14 289	37,50%	384	(1 305)
	5 à <10	13 098	258	100,91%	14 011	7,85%	□	23,92%	1,00	5 688	40,60%	267	(782)
	10,00 à <100,00	11 553	582	100,26%	14 809	20,00%	□	25,61%	1,00	8 737	59,00%	787	(1 214)
	10 à <20	9 674	299	100,51%	11 180	15,65%	□	24,62%	1,00	5 911	52,87%	431	(977)
	20 à <30	1 007	11	100,00%	2 464	29,05%	□	29,33%	1,00	1 964	79,71%	210	(94)
	30,00 à <100,00	872	272	100,00%	1 164	42,64%	□	27,24%	1,00	861	73,97%	146	(143)
	100,00 (défaut)	36 419	26	0,00%	36 419	100,00%	□	51,93%	1,00	7 360	20,21%	18 913	(24 684)
Sous-total (catégorie d'expositions)	1 618 339	68 103	110,92%	1 699 824	2,71%	□	20,55%	1,00	167 106	9,83%	21 222	(32 489)	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL – PME

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail - PME	0,00 à <0,15	116 933	16 728	139,25%	140 227	0,13%	□	27,46%	1.12	11 156	7,96%	50	(220)
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,10 à <0,15	116 933	16 728	139,25%	140 227	0,13%	□	27,46%	1.12	11 156	7,96%	50	(220)
	0,15 à <0,25	315 708	77 711	135,61%	421 092	0,20%	□	20,94%	1.16	37 540	8,92%	179	(1 114)
	0,25 à <0,50	411 549	76 322	132,98%	513 044	0,36%	□	19,77%	1.16	62 290	12,14%	374	(1 757)
	0,50 à <0,75	□	41	225,67%	92	0,72%	□	30,01%	1,00	20	21,41%	□	□
	0,75 à <2,50	350 462	48 305	141,71%	418 915	1,23%	□	25,57%	1.27	116 523	27,82%	1 268	(7 570)
	0,75 à <1,75	264 905	37 442	136,12%	315 871	0,96%	□	27,86%	1.28	90 708	28,72%	875	(5 072)
	1,75 à <2,5	85 557	10 862	160,99%	103 045	2,05%	□	18,56%	1.25	25 814	25,05%	393	(2 498)
	2,50 à <10,00	124 361	12 246	150,80%	142 828	5,32%	□	28,49%	1.27	62 259	43,59%	2 174	(14 725)
	2,5 à <5	55 699	3 791	143,39%	61 135	3,80%	□	34,71%	1,36	31 515	51,55%	806	(4 689)
	5 à <10	68 662	8 455	154,12%	81 694	6,45%	□	23,84%	1.21	30 744	37,63%	1 368	(10 036)
	10,00 à <100,00	37 065	2 637	148,93%	40 993	16,18%	□	23,57%	1.2	19 988	48,76%	1 615	(6 239)
	10 à <20	34 487	2 603	149,49%	38 378	14,70%	□	23,42%	1.21	18 541	48,31%	1 358	(5 709)
	20 à <30	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	30,00 à <100,00	2 578	35	107,36%	2 615	37,97%	□	25,76%	1,00	1 448	55,35%	257	(530)
	100,00 (défaut)	45 139	4 229	1,00%	45 182	100,00%	□	65,73%	1.12	13 949	30,87%	29 699	(32 072)
Sous-total (catégorie d'expositions)		1 401 217	238 219	134,81%	1 722 374	3,91%	□	24,11%	1.19	323 725	18,80%	35 360	(63 697)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - EXPOSITIONS GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS DES PME

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers des PME	0,00 à <0,15	42 536	314	100,00%	42 849	0,13%	□	21,47%	1,00	2 181	5,09%	12	(35)
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,10 à <0,15	42 536	314	100,00%	42 849	0,13%	□	21,47%	1,00	2 181	5,09%	12	(35)
	0,15 à <0,25	69 003	1 654	100,00%	70 658	0,21%	□	21,73%	1,00	5 217	7,38%	32	(176)
	0,25 à <0,50	96 691	1 952	100,00%	98 643	0,38%	□	23,53%	1,00	12 267	12,44%	90	(345)
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	0,75 à <2,50	92 444	2 965	100,00%	95 409	1,16%	□	24,19%	1,00	24 773	25,97%	256	(1 426)
	0,75 à <1,75	74 547	2 639	100,00%	77 186	0,96%	□	26,31%	1,00	20 303	26,30%	200	(1 090)
	1,75 à <2,5	17 897	326	100,00%	18 223	2,04%	□	15,18%	1,00	4 470	24,53%	56	(336)
	2,50 à <10,00	43 494	2 171	100,00%	45 666	5,27%	□	27,00%	1,00	33 237	72,78%	652	(4 161)
	2,5 à <5	22 110	1 215	100,00%	23 325	3,80%	□	31,10%	1,00	16 854	72,26%	276	(1 622)
	5 à <10	21 385	956	100,00%	22 341	6,80%	□	22,72%	1,00	16 383	73,33%	376	(2 539)
	10,00 à <100,00	18 140	28	100,00%	18 168	17,74%	□	22,98%	1,00	18 285	1.00645	761	(3 243)
	10 à <20	16 761	28	100,00%	16 789	16,11%	□	23,17%	1,00	16 963	1.01035	655	(2 977)
	20 à <30	□	□	0,00%	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%	□	□
	30,00 à <100,00	1 379	□	100,00%	1 379	37,58%	□	20,64%	1,00	1 323	95,90%	106	(266)
100,00 (défaut)	8 349	127	0,01%	8 349	100,00%	□	62,62%	1,00	2 440	29,23%	5 228	(4 938)	
Sous-total (catégorie d'expositions)		370 657	9 211	98,63%	379 743	4,13%	□	24,38%	1,00	98 400	25,91%	7 031	(14 324)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS N'APPARTENANT PAS À DES PME

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Garantie par des biens immobiliers n'appartenant pas à des PME	0,00 à <0,15	3 663 723	160 323	100,00%	3 824 048	0,06%	□	14,27%	1,00	96 880	2,53%	357	(662)
	0,00 à <0,10	2 359 054	91 027	100,00%	2 450 082	0,04%	□	13,98%	1,00	40 461	1,65%	129	(257)
	0,10 à <0,15	1 304 669	69 296	100,00%	1 373 966	0,11%	□	14,79%	1,00	56 419	4,11%	227	(405)
	0,15 à <0,25	741 365	45 897	100,00%	787 263	0,22%	□	16,02%	1,00	58 003	7,37%	276	(843)
	0,25 à <0,50	480 140	25 957	100,00%	506 098	0,40%	□	16,12%	1,00	57 783	11,42%	323	(1 454)
	0,50 à <0,75	226 880	15 939	100,00%	242 819	0,73%	□	16,73%	1,00	44 154	18,18%	297	(1 434)
	0,75 à <2,50	434 360	25 148	100,00%	459 508	1,43%	□	16,75%	1,00	129 157	28,11%	1 102	(5 692)
	0,75 à <1,75	418 616	24 272	100,00%	442 889	1,40%	□	16,80%	1,00	123 679	27,93%	1 050	(5 338)
	1,75 à <2,5	15 744	876	100,00%	16 620	2,04%	□	15,54%	1,00	5 478	32,96%	53	(354)
	2,50 à <10,00	216 331	11 477	100,00%	227 809	5,26%	□	17,96%	1,00	145 907	64,05%	2 181	(8 957)
	2,5 à <5	157 011	7 462	100,00%	164 473	4,14%	□	17,68%	1,00	93 007	56,55%	1 207	(5 295)
	5 à <10	59 321	4 015	100,00%	63 336	8,16%	□	18,69%	1,00	52 900	83,52%	974	(3 662)
	10,00 à <100,00	44 970	1 291	100,00%	46 261	20,52%	□	20,12%	1,00	53 059	114,69%	2 047	(3 982)
	10 à <20	36 393	702	100,00%	37 096	16,17%	□	19,33%	1,00	40 862	110,15%	1 156	(3 038)
	20 à <30	2 297	267	100,00%	2 563	29,05%	□	20,30%	1,00	3 260	127,20%	151	(190)
	30,00 à <100,00	6 280	322	100,00%	6 602	41,62%	□	24,50%	1,00	8 937	135,36%	740	(754)
	100,00 (défaut)	47 755	122	0,01%	47 756	100,00%	□	44,81%	1,00	11 468	24,01%	21 398	(22 575)
	Sous-total (catégorie d'expositions)		5 855 525	286 153	99,96%	6 141 562	1,36%	□	15,35%	1,00	596 411	9,71%	27 981
Total (toutes catégories d'expositions)		9 290 140	899 419	118,60%	10 362 823		□		1.03	1 210 767	11,68%	93 203	(157 130)

PÉRIMÈTRE D'UTILISATION DE L'APPROCHE STANDARD ET DE L'APPROCHE NI (APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE) (EU CR6-A)

		Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
1	Administrations centrales ou banques centrales	439 545	519 386	0,04%	99,91%	0,05%
1.1	<i>Dont Administrations Régionales ou locales</i>		9 788	0,00%	100,00%	0,00%
1.2	<i>Dont Entités du secteur public</i>		186 074	0,02%	99,87%	0,11%
2	Établissements	1 127 817	2 920 042	61,00%	38,92%	0,08%
3	Entreprises	2 192 609	2 809 121	2,70%	13,79%	83,51%
3.1	<i>Dont Entreprises — financement spécialisé, à l'exclusion de l'approche de référencement</i>		170 252	0,00%	100,00%	0,00%
3.2	<i>Dont Entreprises — financement spécialisé dans le cadre de l'approche de référencement</i>		□	0,00%	0,00%	0,00%
	<i>Dont PME</i>		1 042 849	0,00%	2,37%	97,63%
4	Clientèle de détail	10 362 823	10 254 133	0,49%	99,51%	0,00%
4.1	<i>dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers PME</i>		379 868	0,00%	100,00%	0,00%
4.2	<i>dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers non-PME</i>		6 141 679	0,00%	100,00%	0,00%

		Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
4.3	<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>		342 135	0,00%	100,00%	0,00%
4.4	<i>dont Clientèle de détail — autres PME</i>		1 640 547	0,04%	99,96%	0,00%
4.5	<i>dont Clientèle de détail — autres non-PME</i>		1 749 905	2,87%	97,13%	0,00%
5	Actions <input type="checkbox"/>		399 313	0,04%	99,96%	0,00%
6	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit <input type="checkbox"/>		193 752	100,00%	0,00%	0,00%
7	Total	14 122 794	17 095 747	10,66%	77,15%	12,19%

4.2.4 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (EU CR7)

31/12/2021

		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	1 241 011	1 241 011
2	Administrations centrales et banques centrales	2 523	2 523
3	Établissements	167 133	167 133
4	Entreprises	1 071 355	1 071 355
4.1	<i>dont Entreprises - PME</i>	450 511	450 511
4.2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	102 191	102 191
5	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	1 210 767	1 210 767
6	Administrations centrales et banques centrales	□	□
7	Établissements	□	□
8	Entreprises	□	□
8.1	<i>dont Entreprises - PME</i>	□	□
8.2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	□	□
9	Clientèle de détail	1 210 767	1 210 767
9.1	<i>dont Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>	98 400	98 400
9.2	<i>dont Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>	596 411	596 411
9.3	<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>	25 126	25 126
9.4	<i>dont Clientèle de détail — PME — Autres</i>	323 725	323 725
9.5	<i>dont Clientèle de détail — non-PME — Autres</i>	167 106	167 106
10	TOTAL (incluant expositions approches NI simple et avancée)	2 451 779	2 451 779

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-A) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

31/12/2021	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Total des expositions	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
(en milliers d'euros)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
Administrations centrales et banques centrales	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	□	
Établissements	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	□	
Entreprises	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	□	
<i>dont Entreprises - PME</i>	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	□	
<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	□	
<i>Dont Entreprises - Autres</i>	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	□	
Clientèle de détail	10 362 823	0,00%	26,89%	26,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	36,09%	0,00%	□	1 210 767	
<i>Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME</i>	379 743	0,00%	82,53%	82,53%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,36%	0,00%	□	98 400	
<i>Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME</i>	6 141 562	0,00%	39,75%	39,75%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	58,98%	0,00%	□	596 411	
<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>	419 320	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	25 126	

31/12/2021

Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
(en milliers d'euros)														
dont Clientèle de détail — autres PME	1 722 374	0,00%	1,87%	1,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,01%	0,00%	□	323 725
dont Clientèle de détail — autres non-PME	1 699 824	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,75%	0,00%	□	167 106
Total	10 362 823	0,00%	26,89%	26,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	36,09%	0,00%	□	1 210 767

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-F) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

31/12/2021	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Total des expositions	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
(en milliers d'euros)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
Administrations centrales et banques centrales	636 850	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	2 523
Établissements	1 201 033	0,00%	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	167 133
Entreprises	1 922 088	1,00%	8,62%	4,13%	3,00%	1,49%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	1 071 355
dont Entreprises - PME	731 477	0,47%	13,44%	8,48%	3,12%	1,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	450 511
dont Entreprises - Financement spécialisé	160 549	0,73%	13,93%	0,00%	12,59%	1,34%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	102 191
Dont Entreprises - Autres	1 030 062	1,42%	4,37%	1,69%	1,42%	1,27%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	518 653
Total	3 759 971	0,51%	4,43%	2,13%	1,53%	0,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	□	1 241 011

4.2.5 Évolution des RWA

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (EU CR8)

31/12/2021

		Montant d'exposition pondéré
<i>(en milliers d'euros)</i>		
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	2 670 740
2	Taille de l'actif (+/-)	(9 189)
3	Qualité de l'actif (+/-)	(106 153)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	(71 072)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	(35 279)
6	Acquisitions et cessions (+/-)	□
7	Variations des taux de change (+/-)	□
8	Autres (+/-)	2 733
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	2 451 779

Montant non significatif

4.2.6 Résultat du backtesting

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
100,00 (défaut)	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - ETABLISSEMENTS

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Etablissements	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES PME

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - PME	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES AUTRES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	238	□	0,00%	0,13%	0,13%	0,00%
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	238	□	0,00%	0,13%	0,13%	0,00%
	0,15 à <0,25	486	□	0,00%	0,21%	0,20%	0,53%
	0,25 à <0,50	744	2	0,27%	0,38%	0,38%	0,67%
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	698	4	0,57%	1,16%	1,21%	1,43%
	0,75 à <1,75	536	3	0,56%	0,96%	0,96%	0,88%
	1,75 à <2,5	162	1	0,62%	2,04%	2,04%	3,23%
	2,50 à <10,00	320	6	1,88%	5,27%	5,19%	4,70%
	2,5 à <5	148	3	2,03%	3,80%	3,80%	2,64%
	5 à <10	172	3	1,74%	6,80%	6,38%	6,48%
	10,00 à <100,00	124	6	4,84%	17,74%	16,67%	16,95%
	10 à <20	116	5	4,31%	16,11%	15,22%	16,06%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	8	1	12,50%	37,58%	37,63%	29,88%
100,00 (défaut)	137	137	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CRÉDITS AUX PARTICULIERS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	30 251	22	0,07%	0,06%	0,06%	0,06%
	0,00 à <0,10	20 564	11	0,05%	0,04%	0,04%	0,04%
	0,10 à <0,15	9 687	11	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
	0,15 à <0,25	5 398	5	0,09%	0,22%	0,22%	0,23%
	0,25 à <0,50	4 047	6	0,15%	0,40%	0,40%	0,40%
	0,50 à <0,75	1 856	5	0,27%	0,73%	0,73%	0,59%
	0,75 à <2,50	3 326	28	0,84%	1,43%	1,46%	1,36%
	0,75 à <1,75	3 173	27	0,85%	1,40%	1,43%	1,27%
	1,75 à <2,5	153	1	0,65%	2,04%	2,04%	3,22%
	2,50 à <10,00	1 644	51	3,10%	5,26%	5,20%	5,09%
	2,5 à <5	1 186	29	2,45%	4,14%	4,18%	3,98%
	5 à <10	458	22	4,80%	8,16%	7,83%	7,96%
	10,00 à <100,00	356	64	17,98%	20,52%	18,44%	21,53%
	10 à <20	301	43	14,29%	16,17%	15,87%	18,36%
	20 à <30	30	13	43,33%	29,05%	29,03%	44,67%
	30,00 à <100,00	25	8	32,00%	41,62%	36,72%	31,88%
100,00 (défaut)		683	683	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CREDIT RENOUVELABLE QUALIFIE

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Crédit renouvelable qualifié	0,00 à <0,15	105 490	67	0,06%	0,06%	0,06%	0,06%
	0,00 à <0,10	69 829	35	0,05%	0,04%	0,04%	0,04%
	0,10 à <0,15	35 661	32	0,09%	0,11%	0,11%	0,10%
	0,15 à <0,25	21 201	33	0,16%	0,22%	0,22%	0,23%
	0,25 à <0,50	15 462	48	0,31%	0,39%	0,40%	0,40%
	0,50 à <0,75	9 871	49	0,50%	0,73%	0,73%	0,62%
	0,75 à <2,50	17 670	190	1,08%	1,50%	1,56%	1,40%
	0,75 à <1,75	17 197	182	1,06%	1,48%	1,54%	1,36%
	1,75 à <2,5	473	8	1,69%	2,04%	2,04%	2,76%
	2,50 à <10,00	12 904	445	3,45%	5,27%	5,37%	4,84%
	2,5 à <5	9 415	267	2,84%	4,23%	4,30%	3,82%
	5 à <10	3 489	178	5,10%	8,20%	8,25%	7,60%
	10,00 à <100,00	2 536	346	13,64%	30,31%	17,68%	17,29%
	10 à <20	2 199	262	11,92%	15,63%	15,50%	15,13%
	20 à <30	214	56	26,17%	29,05%	29,05%	30,24%
	30,00 à <100,00	123	28	22,76%	57,23%	36,79%	33,46%
100,00 (défaut)		1 379	1 379	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - AUTRES CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à <0,15	1 702	1	0,06%	0,13%	0,13%	0,06%
	0,00 à <0,10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	1 702	1	0,06%	0,13%	0,13%	0,06%
	0,15 à <0,25	3 773	3	0,08%	0,20%	0,20%	0,20%
	0,25 à <0,50	4 234	10	0,24%	0,36%	0,37%	0,40%
	0,50 à <0,75	11	□	0,00%	0,72%	0,73%	0,00%
	0,75 à <2,50	4 357	29	0,67%	1,23%	1,22%	1,00%
	0,75 à <1,75	3 505	15	0,43%	0,96%	1,02%	0,69%
	1,75 à <2,5	852	14	1,64%	2,05%	2,06%	2,29%
	2,50 à <10,00	2 053	77	3,75%	5,32%	5,66%	5,42%
	2,5 à <5	958	24	2,51%	3,80%	3,80%	3,33%
	5 à <10	1 095	53	4,84%	6,45%	7,28%	7,26%
	10,00 à <100,00	979	141	14,40%	16,18%	21,23%	21,28%
	10 à <20	756	82	10,85%	14,70%	16,63%	16,92%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	223	59	26,46%	37,97%	36,82%	36,09%
100,00 (défaut)		1 679	1 679	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - AUTRES CREDITS AUX PARTICULIERS

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Autres crédits aux particuliers	0,00 à <0,15	39 320	49	0,13%	0,07%	0,07%	0,10%
	0,00 à <0,10	24 021	34	0,14%	0,04%	0,04%	0,08%
	0,10 à <0,15	15 299	15	0,10%	0,11%	0,11%	0,13%
	0,15 à <0,25	9 426	13	0,14%	0,22%	0,22%	0,23%
	0,25 à <0,50	7 555	26	0,34%	0,39%	0,40%	0,44%
	0,50 à <0,75	4 424	20	0,45%	0,73%	0,73%	0,67%
	0,75 à <2,50	8 828	124	1,41%	1,39%	1,55%	1,76%
	0,75 à <1,75	8 540	119	1,39%	1,36%	1,54%	1,74%
	1,75 à <2,5	288	5	1,74%	2,04%	2,04%	2,58%
	2,50 à <10,00	7 006	370	5,28%	5,14%	5,42%	5,99%
	2,5 à <5	5 027	216	4,30%	4,15%	4,30%	4,70%
	5 à <10	1 979	154	7,78%	7,85%	8,26%	9,27%
	10,00 à <100,00	4 371	833	19,06%	20,00%	20,64%	21,61%
	10 à <20	2 712	393	14,49%	15,65%	15,30%	16,99%
	20 à <30	1 593	419	26,30%	29,05%	29,05%	28,79%
	30,00 à <100,00	66	21	31,82%	42,64%	36,79%	37,96%
100,00 (défaut)	7 166	7 166	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	22	□	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%
	0,00 à <0,10	22	□	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	□	□	0,00%	0,45%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	1	□	0,00%	0,73%	1,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	1	□	0,00%	0,73%	1,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	1	□	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	1	□	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
100,00 (défaut)	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ETABLISSEMENTS**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Etablissements	0,00 à <0,15	545	□	0,00%	0,03%	0,03%	0,00%
	0,00 à <0,10	545	□	0,00%	0,03%	0,03%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	11	□	0,00%	0,16%	0,09%	0,00%
	0,25 à <0,50	3	□	0,00%	0,28%	0,33%	0,00%
	0,50 à <0,75	3	□	0,00%	0,00%	0,67%	0,00%
	0,75 à <2,50	1	□	0,00%	1,25%	1,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	1	□	0,00%	1,25%	1,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	20,01%	0,00%	0,00%
	10 à <20	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	□	□	0,00%	20,01%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)		1	1	100,00%	100,00%	100,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTREPRISES - PMET**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - PMEt	0,00 à <0,15	4	□	0,00%	0,07%	0,03%	0,00%
	0,00 à <0,10	4	□	0,00%	0,03%	0,03%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	9	□	0,00%	0,16%	0,11%	0,00%
	0,25 à <0,50	75	□	0,00%	0,39%	0,31%	0,00%
	0,50 à <0,75	149	□	0,00%	0,60%	0,60%	0,23%
	0,75 à <2,50	1 106	5	0,45%	1,13%	1,46%	0,32%
	0,75 à <1,75	598	1	0,17%	1,10%	1,09%	0,11%
	1,75 à <2,5	508	4	0,79%	1,90%	1,90%	0,58%
	2,50 à <10,00	276	7	2,54%	4,28%	5,00%	2,07%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	3,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	276	7	2,54%	7,09%	5,00%	2,07%
	10,00 à <100,00	138	4	2,90%	18,95%	14,20%	7,37%
	10 à <20	100	1	1,00%	13,81%	12,00%	5,21%
	20 à <30	38	3	7,90%	21,19%	20,00%	13,05%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
100,00 (défaut)	134	134	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPECIALISE**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	1	□	0,00%	0,05%	0,10%	0,00%
	0,00 à <0,10	1	□	0,00%	0,05%	0,10%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	3	□	0,00%	0,16%	0,23%	0,00%
	0,25 à <0,50	12	□	0,00%	0,30%	0,25%	0,00%
	0,50 à <0,75	9	□	0,00%	0,60%	0,67%	0,00%
	0,75 à <2,50	4	□	0,00%	1,33%	1,75%	0,00%
	0,75 à <1,75	1	□	0,00%	0,82%	1,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	3	□	0,00%	1,90%	2,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTREPRISES - AUTRES**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	60	□	0,00%	0,06%	0,05%	0,00%
	0,00 à <0,10	60	□	0,00%	0,04%	0,05%	0,00%
	0,10 à <0,15	□	□	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	37	□	0,00%	0,16%	0,16%	0,00%
	0,25 à <0,50	56	□	0,00%	0,40%	0,30%	0,00%
	0,50 à <0,75	91	□	0,00%	0,60%	0,60%	0,34%
	0,75 à <2,50	169	□	0,00%	1,12%	1,34%	0,28%
	0,75 à <1,75	115	□	0,00%	1,05%	1,08%	0,18%
	1,75 à <2,5	54	□	0,00%	1,90%	1,91%	0,48%
	2,50 à <10,00	13	□	0,00%	5,14%	5,00%	0,92%
	2,5 à <5	□	□	0,00%	3,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	13	□	0,00%	7,78%	5,00%	0,92%
	10,00 à <100,00	17	□	0,00%	19,48%	14,35%	2,94%
	10 à <20	12	□	0,00%	15,00%	12,00%	2,92%
	20 à <30	5	□	0,00%	20,05%	20,00%	3,00%
	30,00 à <100,00	□	□	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
100,00 (défaut)	38	38	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

Le calcul des taux de PD moyens à long terme est réalisé sans chevauchement de fenêtres temporelles.

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (NI) - CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (EU CR9 -1)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau CR9-1 « Approche fondée sur la notation interne (NI) - Contrôle a posteriori des probabilités de défaut par catégorie d'exposition »

4.3 Risque de contrepartie

INFORMATION QUALITATIVE SUR LE RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)

Les informations concernant les informations qualitatives sur le risque de contrepartie sont décrites dans la partie 4 « Composition et évolution des emplois pondérés – Approche de l'établissement en matière de gestion des risques ».

4.3.1 Exposition au risque de contrepartie par approche

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (EU CCR1)

31/12/2021

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>									
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	□	□		1,4	□	□	□	□
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	□	□		1,4	□	□	□	□
1	SA-CCR (pour les dérivés)	16 752	44 033		1,4	96 610	86 908	85 084	26 992
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			□	□	□	□	□	□
2a	<i>Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>			□		□	□	□	□
2b	<i>Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>			□		□	□	□	□
2c	<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>			□		□	□	□	□
3	<i>Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)</i>					□	□	□	□
4	<i>Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)</i>					466	466	466	□
5	VaR pour les OFT					□	□	□	□

31/12/2021

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>									
6	Total					97 076	87 374	85 550	26 992

4.3.2 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES (EU CCR3)

31/12/2021

Catégories d'expositions	Pondération de risque											Valeur d'exposition totale	
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres		
<i>(en milliers d'euros)</i>													
Administrations centrales ou banques centrales													
Administrations Régionales ou locales													
Entités du secteur public													
Banques multilatérales de développement													
Organisations internationales													
Établissements	1 335												1 335
Entreprises									1 740				1 740
Clientèle de détail													
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme													
Autres éléments													
Valeur d'exposition totale	1 335								1 740				3 075

Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

31/12/2021	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>Catégories d'expositions</i>								
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
Etablissements	0,00 à <0,15	51 501	0,03%	□	3,88%	2,50	926	1,80%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	51 501	0,03%	□	3,88%	2,50	926	1,80%

Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche Notation interne fondation (EU CCR4) - Entreprises - Autres

31/12/2021

Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	762	0,12%	□	45,00%	2,50	266	34,94%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	5 157	0,45%	□	45,00%	2,50	3 623	70,26%
	0,50 à <0,75	11 908	0,60%	□	45,00%	2,50	9 524	79,98%
	0,75 à <2,50	7 725	0,75%	□	45,00%	2,50	6 786	87,85%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	25 551	0,60%	□	45,00%	2,50	20 200	79,06%
Entreprises - PME	0,00 à <0,15	541	0,12%	□	45,00%	2,50	128	23,62%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	1 048	0,32%	□	45,00%	2,50	508	48,50%
	0,50 à <0,75	1 355	0,60%	□	45,00%	2,50	867	63,98%
	0,75 à <2,50	350	1,41%	□	45,00%	2,50	234	66,75%
	2,50 à <10,00	1 589	3,00%	□	45,00%	2,50	1 473	92,70%
	10,00 à <100,00	539	16,60%	□	45,00%	2,50	916	169,99%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	5 422	2,84%	□	45,00%	2,50	4 126	76,09%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

31/12/2021

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		82 475	0,39%	□	19,32%	2,50	25 252	30,62%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

31/12/2021								
Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15		0,00%		0,00%			0,00%
	0,15 à <0,25		0,00%		0,00%			0,00%
	0,25 à <0,50		0,00%		0,00%			0,00%
	0,50 à <0,75		0,00%		0,00%			0,00%
	0,75 à <2,50		0,00%		0,00%			0,00%
	2,50 à <10,00		0,00%		0,00%			0,00%
	10,00 à <100,00		0,00%		0,00%			0,00%
	100,00 (défaut)		0,00%		0,00%			0,00%
	Sous total		0,00%		0,00%			0,00%
Etablissements	0,00 à <0,15		0,00%		0,00%			0,00%
	0,15 à <0,25		0,00%		0,00%			0,00%
	0,25 à <0,50		0,00%		0,00%			0,00%
	0,50 à <0,75		0,00%		0,00%			0,00%
	0,75 à <2,50		0,00%		0,00%			0,00%
	2,50 à <10,00		0,00%		0,00%			0,00%
	10,00 à <100,00		0,00%		0,00%			0,00%
	100,00 (défaut)		0,00%		0,00%			0,00%
	Sous total		0,00%		0,00%			0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - AUTRES

31/12/2021

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
Entreprises - PME	0,00 à <0,15	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

31/12/2021

Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
Crédit aux particuliers garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDIT RENOUVELABLE QUALIFIÉ

31/12/2021

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Crédit renouvelable qualifié	0,00 à <0,15	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
Autres crédits aux particuliers	0,00 à <0,15	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,15 à <0,25	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,25 à <0,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,50 à <0,75	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	0,75 à <2,50	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	2,50 à <10,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	10,00 à <100,00	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	100,00 (défaut)	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%
	Sous total	□	0,00%	□	0,00%	□	□	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

31/12/2021

Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15		0,00%		0,00%			0,00%
	0,15 à <0,25		0,00%		0,00%			0,00%
	0,25 à <0,50		0,00%		0,00%			0,00%
	0,50 à <0,75		0,00%		0,00%			0,00%
	0,75 à <2,50		0,00%		0,00%			0,00%
	2,50 à <10,00		0,00%		0,00%			0,00%
	10,00 à <100,00		0,00%		0,00%			0,00%
	100,00 (défaut)		0,00%		0,00%			0,00%
	Sous total		0,00%		0,00%			0,00%
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à <0,15		0,00%		0,00%			0,00%
	0,15 à <0,25		0,00%		0,00%			0,00%
	0,25 à <0,50		0,00%		0,00%			0,00%
	0,50 à <0,75		0,00%		0,00%			0,00%
	0,75 à <2,50		0,00%		0,00%			0,00%
	2,50 à <10,00		0,00%		0,00%			0,00%
	10,00 à <100,00		0,00%		0,00%			0,00%
	100,00 (défaut)		0,00%		0,00%			0,00%
	Sous total		0,00%		0,00%			0,00%
TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		0,00%		0,00%			0,00%	

4.3.3 Sûretés

COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR5.B)

31/12/2021

		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
<i>(en milliers d'euros)</i>									
1	Espèces — monnaie nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	145 030	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Espèces — autres monnaies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Dette souveraine nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Autre dette souveraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Dette des administrations publiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Obligations d'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	27 283
7	Actions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Autres sûretés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	145 030	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	27 283

4.3.4 Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) (CCR7)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau CCR7 « Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) ».

4.3.5 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)

		31/12/2021	
		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		<input type="checkbox"/>
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	i) Dérivés de gré à gré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	ii) Dérivés négociés en bourse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	iii) Opérations de financement sur titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	<input type="checkbox"/>	
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Contributions non financées au fonds de défaillance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		<input type="checkbox"/>
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	i) Dérivés de gré à gré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	ii) Dérivés négociés en bourse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	iii) Opérations de financement sur titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	<input type="checkbox"/>	
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	Contributions non financées au fonds de défaillance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4.3.6 CVA

Le cadre prudentiel CRR/CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Valuation Adjustment* (CVA) ou ajustement de valorisation sur actifs résumée sous le terme "Risque CVA" dont l'objectif est de tenir compte dans la valorisation des produits dérivés OTC des événements de crédit affectant nos contreparties. Le CVA est ainsi défini comme la différence entre la valorisation sans risque de défaut et la valorisation qui tient compte de la probabilité de défaut de nos contreparties.

Selon ce dispositif prudentiel, les établissements utilisent une formule réglementaire ("méthode standard") ou sont autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux en méthode avancée ("VaR CVA").

L'exigence de CVA en méthode avancée est calculée sur la base des expositions positives anticipées sur les transactions sur produits dérivés OTC face aux contreparties "Institutions financières" hors transactions intragroupes. Sur ce périmètre, le dispositif utilisé pour estimer le montant des exigences en fonds propres est le même que celui utilisé pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN REGARD DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA) (EU CCR2)

31/12/2021		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée	□	□
2	i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)		□
3	ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)		□
4	Opérations soumises à la méthode standard	51 658	16 745
EU-4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)	□	□
5	Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	51 658	16 745

4.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)

Dispositif de gestion des sûretés réelles reçues

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Gestion des risques – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements en vertu du Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR) et de la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Pour la banque de proximité (LCL, CA Italia), la revalorisation des sûretés immobilières est systématique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime, de l'immobilier ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart du risque souverain. Les plus importantes agences sont la BPI (France), K-Sure (Corée du Sud), ECGD (Royaume Uni), Euler Hermès (Allemagne) et Sace SPA (Italie).

Utilisation par le Crédit Agricole des techniques de réduction de risque en couverture de certains de ses engagements vis-à-vis de tiers

Crédit Agricole peut recourir également à des techniques de réduction de risque pour couvrir certaines de ses opérations vis-à-vis de tiers, notamment des opérations de refinancement. Ces dernières peuvent contenir

une clause de collatéralisation supplémentaire en cas de dégradation de la qualité de crédit de Crédit Agricole S.A entité sociale. A titre d'illustration, à fin 2021, en cas de baisse d'un cran de la notation de cette qualité de crédit, le Groupe devrait remettre aux contreparties de ces opérations de refinancement un supplément global de sûretés de 287 millions d'euros.

Dérivés de crédit utilisés en couverture

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'utilise pas de dérivés de crédit

APERÇU DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CR3)

31/12/2021

		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
1	Prêts et avances	5 868 865	8 020 782	3 985 802	4 034 980	□
2	Titres de créance	512 847	287 734	□	287 734	
3	Total	6 381 712	8 308 516	3 985 802	4 322 714	□
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	145 039	48 903	20 709	28 194	□
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	□	□			

EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau CCR6 Expositions sur dérivés de crédit »

4.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- Des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- Des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- Des options sur actions ;
- Des titres super subordonnés.

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

✓ **Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers**

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- D'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- D'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.
Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

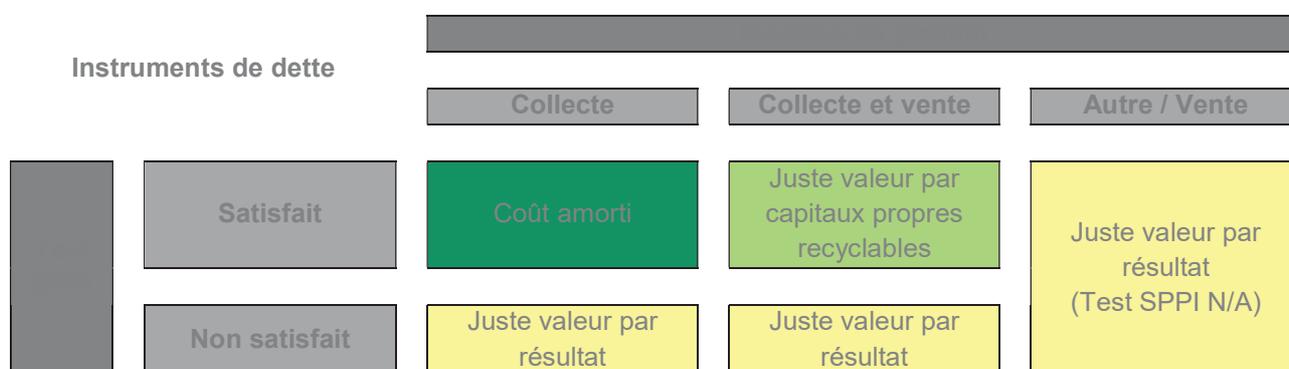
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- Le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- Il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- Le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE EN MÉTHODE NOTATION INTERNE (EU CR10.5)

31/12/2021 Catégories (en milliers d'euros)	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital- investissement	530	□	190%	530	1 008	4
Expositions sur actions cotées	169 048	□	290%	169 048	490 240	1 353

Autres expositions sur actions	226 060	7 241	370%	233 301	863 214	5 599
Total	395 639	7 241		402 880	1 354 461	6 956

Le montant des expositions sur actions (bilan et hors bilan) traité en approche notation interne s'élève à 21,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 20,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Par ailleurs, le montant des expositions sur actions traité en méthode standard s'élève à 1,6 milliard au 31/12/2021 et à un montant de RWA de 1,87 milliard d'euros au 31/12/2021.

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres".

4.6 Expositions de titrisation

4.6.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION (EU SECA)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SEC1)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME EMETTEUR OU MANDATAIRE (SEC3)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (SEC4)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT (SEC5)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

4.7 Risques de marché

Les Caisses Régionales ne remontent pas de montants significatifs en matière d'emplois pondérés sur le risque de marché. Elles ne sont pas concernées par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ (EU MRA)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché dont les montants ne sont pas significatifs.

4.7.1 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (EU MR1)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau dont les montants ne sont pas significatifs.

4.7.2 Expositions en méthode modèle interne

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau dont les montants ne sont pas significatifs.

ETAT DES FLUX D'APR RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DE MODÈLE INTERNE (EU MR2-B)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication Du tableau MR2-B « Etat des flux d'APR relatifs aux expositions au risque de marche dans le cadre de l'approche de modèle interne ».

4.7.3 Valeurs résultantes de l'utilisation des modèles internes

EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES POUR LES ÉTABLISSEMENTS UTILISANT UNE AMI (EU MRB)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau MR2B « Exigences de publication d'information qualitatives pour les établissements utilisant une approche des modèles internes (AMI).

VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau MR3 « Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) ».

4.7.4 Backtesting du modèle de VAR (MR4)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau MR4 « Backtesting du modèle de VAR ».

4.8 Risque opérationnel

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA)

Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1er janvier 2008, la méthode avancée (AMA - Advanced Measurement Approach) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Pour ses filiales, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou utilise l'approche standard, conformément à la réglementation. »

Les informations qualitatives générales sur le risque opérationnel sont décrites dans la partie 4 « Composition et évolution des emplois pondérés – Approche de l'établissement en matière de gestion des risques ».

4.8.1 Exigences de fonds propres et montants de RWA au titre du risque opérationnel

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET MONTANTS DE RWA AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL (EU OR1)

Activités bancaires		Indicateur pertinent			Exigences de fonds propres	Montant d'exposition au risque
		Exercice n-3	Exercice n-2	Précédent exercice		
010	Activités bancaires en approche élémentaire (BIA)	□	□	□	□	□
020	Activités bancaires en approche standard (TSA) / en approche standard de remplacement (ASA)	□	□	□	205	2 564
	<u>En approche standard (TSA):</u>	□	□	□		
030	Financement des entreprises (CF)	□	□	□		
040	Négociation et vente institutionnelle (TS)	□	□	□		
050	Courtage de détail (RBr)	□	□	□		
060	Banque commerciale (CB)	□	□	□		
070	Banque de détail (RB)	(281)	2 127	3 000		
080	Paielement et règlement (PS)	□	□	□		
090	Services d'agence (AS)	□	□	□		
100	Gestion d'actifs (AM)	□	□	□		
	<u>En approche standard de remplacement (ASA):</u>					
110	Banque commerciale (CB)	□	□	□		
120	Banque de détail (RB)	□	□	□		
130	Activités bancaires en approche par mesure avancée (AMA)	64 911	483 857	295 617	43 256	540 703

5. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

5.1 Gestion du Risque de Liquidité

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR RISQUE DE LIQUIDITÉ (EU LIQA)

5.1.1 Stratégie et processus de gestion du risque de liquidité

La stratégie mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole en matière de gestion du risque de liquidité s'articule autour de quelques grands principes :

- Une structure de financement qui minimise le risque et des coussins de liquidité conséquents, destinés à permettre au Groupe de faire face à une éventuelle crise de liquidité.
- Une gestion prudente du risque de liquidité intraday.
- Un dispositif robuste de pilotage et d'encadrement du risque de liquidité.

Le Groupe s'assure de la diversification de ses sources de financement de marché via des indicateurs dédiés, à la fois pour le court et le long terme. La diversification porte sur la catégorie de contrepartie (différents acteurs de marché, clientèle retail et corporate), la devise et le pays de la contrepartie.

5.1.2 Structure et organisation de la fonction de gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est coordonnée pour le Groupe Crédit Agricole par la Direction du Pilotage Financier Groupe, au sein de la direction finance de Crédit Agricole SA.

Cette fonction assure la consolidation et le suivi des indicateurs de pilotage du risque de liquidité produits par les entités du Groupe.

La direction des risques Groupe assure un second regard sur la saine gestion du risque de liquidité au travers des normes, indicateurs, limites via sa participation aux instances de gouvernance de la liquidité.

5.1.3 Centralisation de la liquidité et interactions intra-groupe

La gestion de la liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole est centrée sur Crédit Agricole S.A. qui joue le rôle de banque pivot pour les autres entités du Groupe. Crédit Agricole SA centralise la majorité des refinancements et redistribue les excédents au sein du Groupe. Les flux financiers et l'accès aux marchés financiers transitent donc majoritairement par Crédit Agricole S.A.

Pour des raisons spécifiques et sous conditions, les autres entités peuvent avoir un accès direct aux marchés. C'est notamment le cas de CACF, CA-CIB et CA Italia.

5.1.4 Systèmes de reporting et de mesure du risque de liquidité

Dans la pratique, le suivi du risque de liquidité s'effectue via un outil centralisé commun à toutes les entités qui font partie du périmètre de suivi du risque de liquidité du Groupe.

Via un plan de comptes adapté au suivi du risque de liquidité, cet outil permet d'identifier les compartiments homogènes du bilan du Groupe et de chacune de ses entités. Cet outil véhicule également l'échéancier de chacun de ces compartiments. En production depuis 2013, il mesure sur base mensuelle les différents indicateurs normés par le Groupe :

- Les indicateurs dits « du modèle interne de liquidité » : bilan de liquidité, réserves, stress scénarios, concentration du refinancement court terme et long terme, etc.
- Les indicateurs réglementaires : LCR, NSFR, ALMM.

Ce dispositif est complété d'outils de gestion apportant une vision quotidienne de certains risques (liquidité intraday, production quotidienne du LCR).

La gestion de la liquidité est également intégrée au processus de planification du Groupe. Ainsi le bilan est projeté, notamment dans le cadre des exercices budgétaires / Plan moyen terme.

5.1.5 Couverture du risque de liquidité

Les politiques d'atténuation du risque de liquidité mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole consistent à maîtriser les sorties de liquidité qui se matérialiseraient en période de crise. Cela passe essentiellement par le fait de :

- Disposer d'une structure de bilan solide, privilégiant le refinancement moyen long terme et limitant le recours au refinancement court terme. A ce titre le Groupe s'est fixé un objectif de gestion en matière de Position en Ressources Stables et d'une limite en matière de refinancement court terme net.
- Maîtriser l'empreinte du Groupe sur le marché du refinancement,
- Diversifier ses sources de refinancement de marché.

Les politiques de couverture du risque de liquidité visent à disposer d'actifs liquéfiables à court terme, afin de pouvoir faire face à des sorties significatives de liquidité en période de crise de liquidité. Ces actifs sont constitués principalement de :

- Dépôts en banque centrale (essentiellement auprès de la BCE),
- Titres de très bonne qualité, liquides et sujets à un faible risque de variation de valeur,
- Et créances mobilisables en banque centrale.

5.1.6 Plan d'urgence liquidité

Crédit Agricole S.A. dispose d'un Plan d'urgence à mettre en œuvre en cas de crise de liquidité. Ce Plan d'urgence du Groupe s'applique sur le périmètre des entités encadrées par le système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole et comporte trois niveaux, déclenchés selon la sévérité de la situation de crise :

- *Jaune* : la situation nécessite une surveillance accrue et des mesures de faible ampleur.
- *Orange* : la situation nécessite la mise en œuvre de moyens inhabituels pour faire face à la crise.
- *Rouge* : la situation nécessite la mise en œuvre de moyens exceptionnels pour faire face à la crise.

Les indicateurs servant à l'éventuel déclenchement du Plan d'urgence sont mesurés hebdomadairement par la Direction du Pilotage Financier de Crédit Agricole S.A..

Le dispositif s'appuie sur une gouvernance dédiée en cas de déclenchement du plan d'urgence, qui comprend notamment un comité de crise présidé par la direction générale. Le plan d'urgence Groupe fait l'objet de tests de manière annuelle.

5.1.7 Stress-tests liquidité

L'établissement s'assure qu'il dispose d'un volant d'actifs liquides suffisant pour faire face aux situations de crise de liquidité. Il s'agit notamment de titres liquides sur le marché secondaire, de titres susceptibles d'être mis en pension, ou bien encore de titres ou de créances mobilisables auprès des Banques Centrales.

Le Groupe se fixe des seuils de tolérance en terme de durée de survie sur les 3 scénarios suivants :

- Un scénario de crise dit systémique correspondant à une crise sur le marché du refinancement. La durée de survie est fixée à un an.
- Un scénario de crise dit idiosyncratique correspondant à une crise sévère bien que de moindre envergure que le scénario de crise globale notamment parce que la liquidité de marché des actifs n'est pas impactée. La durée de survie est fixée à trois mois.
- Un scénario de crise dit global correspondant à une crise brutale et sévère, à la fois spécifique à l'établissement c'est-à-dire affectant sa réputation, et systémique c'est-à-dire affectant l'ensemble du marché du financement. La durée de survie est fixée à un mois.

En pratique, ces stress tests sont réalisés en appliquant un jeu d'hypothèses au bilan de liquidité : le test est considéré « passé » si les actifs liquides permettent de maintenir une liquidité positive sur toute la période de stress.

5.1.8 Pilotage et gouvernance

L'appétence au risque de liquidité est définie chaque année par la gouvernance dans le Risk Appetite Framework, qui traduit le niveau de risque accepté par le Groupe. Cela se matérialise par des seuils d'alerte et des limites sur les indicateurs clé du dispositif de suivi du risque de liquidité :

- Le LCR et le NSFR, pilotés avec une marge de manœuvre par rapport aux exigences réglementaires (soit un seuil d'appétence pour le LCR à 110%).
- Les indicateurs internes, tels que la Position en Ressources Stables (PRS), les scénarios de crise de liquidité et les réserves de liquidité font également l'objet de seuils d'alerte et limites.

Principaux indicateurs d'appétence et de gestion du risque de liquidité suivis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au 31/12/2021 :

	LCT	LCR	NSFR	PRS	Stress	
Crédit Agricole Touraine Poitou	-40%	202%	110%	2 078 M€	Global > 0	1 937 M€
					Systemique > 0	2 182 M€
					Idiosyncratique > 0	1 678 M€

Le dispositif de pilotage interne est complété par d'autres mesures du risque de liquidité (concentration du refinancement moyen long terme par contreparties, échéances et devises, sensibilité au refinancement de marché court terme, empreinte de marché, niveau d'encombrement des actifs, besoins de liquidité contingents) suivies au niveau Groupe et déclinées à différents niveaux (paliers de sous-consolidation des filiales et Caisses Régionales).

Le Groupe établit annuellement une déclaration concernant l'adéquation des dispositifs de gestion du risque de liquidité, assurant que les systèmes de gestion de risque de liquidité mis en place sont adaptés au profil et à la stratégie du Groupe. Cette déclaration, approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA, est adressée à la Banque Centrale Européenne, en tant que superviseur du Groupe.

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE EN BESOIN DE LIQUIDITE COURT TERME _ LIQUIDTY COVERAGE RATIO - LCR (EU LIQ1)

LCR moyen* sur 12 mois glissants calculé au 31/03/2021, 30/06/2021, 30/09/2021 et 31/12/2021 (*moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois)

LCR Moyen sur 12 mois glissant (moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois)			
31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
142%	157%	169%	181%

		Valeur totale non pondérée (moyenne)	Valeur totale pondérée (moyenne)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
EU 1a	TRIMESTRE SE TERMINANT LE	31/12/2021	31/12/2021
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)			
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)		1 801 943
SORTIES DE TRÉSORERIE			
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	3 424 297	203 370
3	Dépôts stables	2 634 258	131 713
4	Dépôts moins stables	790 039	71 657
5	Financements de gros non garantis	1 191 989	684 684
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	315 732	75 768
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	872 507	605 166
8	Créances non garanties	3 750	3 750
9	Financements de gros garantis		12 360
10	Exigences complémentaires	1 119 555	196 311
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	125 846	125 846
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	□	□
13	Facilités de crédit et de liquidité	993 710	70 465

		Valeur totale non pondérée (moyenne)	Valeur totale pondérée (moyenne)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
14	Autres obligations de financement contractuelles	1 671	1 671
15	Autres obligations de financement éventuel	68 920	68 920
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE		1 167 316

		Valeur totale non pondérée (moyenne)	Valeur totale pondérée (moyenne)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
ENTRÉES DE TRÉSORERIE			
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	10 007	□
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	381 600	151 947
19	Autres entrées de trésorerie	17 180	17 180
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)		□
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)		□
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	408 787	169 127
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	□	□
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %</i>	□	□
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %</i>	408 787	169 127
VALEUR AJUSTÉE TOTALE			
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ		1 801 943
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES		998 189
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ		180,52%

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR RATIO LCR (EU LIQB)

Numéro de ligne	Informations qualitatives - Format libre	
(a)	Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) et l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR.	Transfert de cash issu des ressources TLTRO vers le compte cash LCR. Tombées CT plus faible suite abaissement du niveau de LCT et contexte de surliquidité
(b)	Explications concernant les variations dans le temps du ratio LCR.	Contexte de surliquidité qui a entraîné un redéploiement du cash vers le compte cash LCR. Des entrées et sorties de trésoreries qui ont été affecté par les mesures de soutien gouvernementales et de confinement
(c)	Explications concernant la concentration réelle des sources de financement.	Refinancement diversifié entre emprunts CT et MT mais également entre sources GCA, investisseurs et ressources Banques Centrales
(d)	Description à haut niveau de la composition du coussin de liquidité de l'établissement.	Au 31/12/2021 : 1841M€ de réserves dont 1698M€ de titres de niveau 1, 42,64M€ de niveau 1B et 100,44M€ de niveau 2. Les sorties de trésoreries sont de 1144M€ Les entrées de trésorerie de 231M€. Soit un excédent LCR de 928M€ pour un ratio de 201,57%
(e)	Expositions sur dérivés et appels de sûretés potentiels.	Au 31/12/2021 : stress sur appel de marge dans le LCR : 48M€ d'outflows. Triggers : 53M€ de sorties potentielles
(f)	Non-congruence des monnaies dans le ratio LCR.	NR
(g)	Autres éléments du calcul du ratio LCR non pris en compte dans le modèle de publication du LCR mais que l'établissement considère pertinents pour son profil de liquidité.	NR

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ MOYEN/LONG-TERME (NET STABLE FUNDING RATIO) - RATIO NSFR (EU LIQ2)

NSFR mesuré au 30/06/2021, 30/09/2021 et 31/12/2021 :

	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
NSFR	109%	110%	110%

31/12/2021

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	2 085 360	□	□	14 862	2 100 222
2	<i>Fonds propres</i>	2 085 360	□	□	14 862	2 100 222

31/12/2021

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
3	Autres instruments de fonds propres		□	□	□	□
4	Dépôts de la clientèle de détail		3 622 635	□	□	3 398 335
5	Dépôts stables		2 759 268	□	□	2 621 305
6	Dépôts moins stables		863 367	□	□	777 030
7	Financement de gros:		2 884 129	1 588 275	5 341 393	6 741 359
8	Dépôts opérationnels		335 411	□	□	167 706
9	Autres financements de gros		2 548 718	1 588 275	5 341 393	6 573 654
10	Engagements interdépendants		□	□	□	□
11	Autres engagements:	□	744 409	□	58 824	58 824
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	□				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		744 409	□	58 824	58 824
14	Financement stable disponible total					12 298 740
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					46 021
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		504	1 076	837 823	713 493
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		377 573	□	□	188 787
17	Prêts et titres performants:		888 639	757 168	9 735 841	8 651 018
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		□	□	□	□
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		113 390	69 089	424 793	470 677
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:	□	524 185	397 205	3 248 025	3 453 168
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	□	7 201	5 806	106 181	75 521
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:	□	251 064	282 905	5 830 541	4 525 025
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		225 559	229 212	5 622 872	4 308 907
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		□	7 969	232 482	202 148
25	Actifs interdépendants		□	□	□	□
26	Autres actifs:		631 458	15 845	1 227 528	1 540 754
27	Matières premières échangées physiquement				□	□

31/12/2021

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		□	□	□	□
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		5 695			5 695
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		140 913			7 046
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		484 850	15 845	1 227 528	1 528 013
32	Éléments de hors bilan		□	□	966 948	60 907
33	Financement stable requis total					11 200 979
34	Ratio de financement stable net (%)					109,80%

6. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Conformément à l'article 448 du règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est assujettie à la publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt.

6.1 Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBBA)

6.1.1 Définition du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux du portefeuille bancaire se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire.

Le risque de taux se décompose en trois sous-types de risque :

- Le **risque directionnel** ou risque d'impasse résultant de la structure des échéances des instruments du portefeuille bancaire et reflétant le risque induit par le calendrier de révision des taux des instruments. L'ampleur du risque d'impasse varie selon que les changements de la structure à terme des taux évoluent constamment le long de la courbe des taux (risque parallèle) ou différemment par période (risque non parallèle) ;
- Le **risque de base** reflétant l'impact de variations relatives des taux d'intérêt pour des instruments financiers ayant des maturités similaires et valorisés avec des indices de taux d'intérêt différents ;
- Le **risque optionnel** résultant de positions dérivées ou bilantielles permettant à la banque ou son client de modifier le niveau et le calendrier des flux de trésorerie ; le risque optionnel est scindé en 2 catégories : risque optionnel automatique et risque optionnel comportemental.

Il est géré - notamment par la mise en place de couvertures - et fait l'objet d'un encadrement à l'aide de limites.

6.1.2 Stratégies de gestion et d'atténuation du risque de taux d'intérêt global

Objectif

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la banque contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Dispositif de limites et pratiques de couverture

Les limites mises en place au niveau de la banque permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la banque dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou encadrent l'exposition au risque de taux d'intérêt global. Ces limites encadrent le risque de taux et, le cas échéant, le risque inflation et le risque de base.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Conduite de tests de résistance

Un dispositif interne trimestriel (ICAAP ou *internal capital adequacy assessment process*) vise ici à estimer le besoin en capital interne requis au titre du risque de taux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pourrait connaître. Celui-ci est mesuré selon deux approches, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- Du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- Du risque de taux optionnel automatique (équivalent delta et équivalent gamma des options de caps et de floors, principalement) ;
- Du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment) ;
- D'une consommation potentielle des limites sur l'exposition en risque de taux

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. infra).

Ce dispositif interne est complété de tests de résistance (ou stress test) réglementaires pilotés par l'Autorité Bancaire Européenne. Cet exercice est réalisé périodiquement au sein du groupe Crédit Agricole au niveau de consolidation le plus élevé ; la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou y contribue en tant qu'entité appartenant au périmètre de consolidation visé. Le risque de taux fait partie des risques soumis à ce type d'exercice.

Rôle de l'audit indépendant

Un système de contrôle à trois niveaux et indépendant est mis en place de façon à s'assurer de la robustesse du dispositif :

- Le dispositif de mesure du risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un processus de contrôle permanent ;
- La Direction des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou émet un avis sur les processus d'encadrement et les nouveaux produits ;
- L'audit interne assure des inspections régulières dans les différents départements.

Rôle et pratiques du comité financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou gère son exposition sous le contrôle de son comité financier, dans le respect de ses limites et des normes du groupe Crédit Agricole.

Le comité financier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est présidé par le Directeur général et comprend plusieurs membres du Comité de direction ainsi que des représentants de la Direction des risques :

- Il examine les positions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ;
- Il examine le respect des limites applicables à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ;
- Il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global proposées par le Département de gestion actif-passif.

De plus, la situation individuelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au regard du risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses Régionales organisé par Crédit Agricole S.A.

Pratiques de la banque en matière de validation appropriée des modèles

Les modèles de gestion actif-passif des Caisses Régionales sont élaborés au niveau national par Crédit Agricole S.A. Ils suivent le même circuit de validation au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et font l'objet d'une information à Crédit Agricole S.A. lorsqu'ils sont adaptés localement.

La pertinence des modèles est contrôlée annuellement, notamment par l'examen de données historiques ou des conditions de marché présentes. Ils font l'objet d'une revue indépendante (dite « second regard ») par la fonction risque de Crédit Agricole S.A. pour les modèles nationaux et par celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pour les adaptations locales.

6.1.3 Indicateurs de mesure du risque de taux et périodicité de calcul

Le risque de taux d'intérêt global est quantifié à l'aide de mesures statiques et dynamiques.

Approche en valeur économique

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction, dite « statique ») les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- Le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- Des options comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

Les risques découlant des options automatiques (options de *caps* et de *floors*) sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques peut être couvert par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives.

Une sensibilité de la valeur actualisée nette de la valeur économique de la banque restitue de façon synthétique l'impact qu'aurait un choc de taux sur le montant des impasses de taux définies ci-dessus. Cette sensibilité est calculée sur le taux et le cas échéant, sur l'inflation et sur le risque de base (chocs variables selon l'indice de référence).

Elles font chacune l'objet d'un encadrement sous la forme d'une limite qui ne peut dépasser un pourcentage des fonds propres prudentiels totaux.

Les impasses sont produites sur base mensuelle. Les sensibilités de valeur économique sont calculées avec la même fréquence.

Approche en revenu

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur 3 années, intégrant des hypothèses de nouvelle production (approche dite « dynamique »). La méthodologie correspond à celle des stress tests conduits par l'EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

Cette mesure est effectuée trimestriellement.

6.1.4 Chocs de taux utilisés pour les mesures internes

Indicateurs relatifs à l'approche en valeur économique

Un choc uniforme de +/- 200 points de base est appliqué pour le calcul de la sensibilité au taux d'intérêt. S'agissant de sensibilité à l'inflation, un choc de +/- 100 points de base est retenu.

Indicateurs relatifs à l'approche en revenu

Les simulations de marge nette d'intérêt projetées sont réalisées selon 6 scénarii :

- Réalisation des taux à terme (scénario central) ;
- Chocs de +/- 200 points de base sur les taux d'intérêt ;
- Chocs de +/- 50 points de base sur les taux d'intérêt ;
- Choc de + 100 points de base sur l'inflation.

ICAAP

Les mesures utilisées pour l'ICAAP au titre de l'approche en valeur économique sont réalisées en s'appuyant sur un jeu de 6 scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode ACP (Analyse en composantes principales) et un calibrage cohérent avec celui utilisé pour l'évaluation des

autres risques mesurés au titre du Pilier 2 (un intervalle de confiance de 99,9% et une période d'observation historique de 10 ans).

Pour l'approche en revenu, les chocs retenus sont de +/- 200 points de base.

6.1.5 Hypothèses de modélisation et de paramètres utilisées pour les mesures internes

La définition des modèles de gestion actif-passif repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les modélisations portent pour l'essentiel sur les :

- Dépôts à vue : l'écoulement modélisé prend en compte la stabilité historiquement observée des encours. Même si les dépôts à vue français ont montré historiquement une grande stabilité, une fraction des encours (notamment ceux constitués après 2015) est réputée plus sensible au taux et une moindre stabilité lui est reconnue ;
- Livrets d'épargne : le modèle traduit la dépendance de la rémunération de ces produits aux taux de marché et de l'inflation pour certains ;
- Crédits échancés : pour les crédits taux fixe les plus longs (majoritairement les crédits habitat), la modélisation tient compte de la dépendance de l'intensité des remboursements anticipés au niveau des taux d'intérêt. Les remboursements anticipés modélisés sont ainsi mis à jour trimestriellement ;
- Fonds propres : le modèle traduit une convention de nature stratégique qui a pour but de stabiliser la marge nette d'intérêt. Il relie la maturité de l'échéancement des fonds propres à la maturité de l'activité commerciale de l'entité.

6.1.6 Couverture du risque de taux

Sont développées dans cette partie la couverture de juste valeur (*Fair value hedge*) et la couverture de flux de trésorerie (*Cash-flow hedge*).

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- La protection de la valeur patrimoniale de la banque

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt à l'actif et au passif (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe), afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et

éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la *Credit Valuation Adjustment* (CVA) / *Debit Valuation Adjustment* (DVA) et la *Funding Valuation Adjustment* (FVA).

■ La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation de leur taux d'intérêt dans le futur, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou privilégie la protection de sa valeur patrimoniale pour la gestion de son risque de taux.

6.1.7 Principales hypothèses de modélisation et de paramètres pour les mesures réglementaires

Les hypothèses de modélisation et de paramètres utilisées pour les mesures internes présentées au point e. sont également appliquées aux mesures réglementaires, à l'exception des éléments ci-dessous :

- Les fonds propres et participations, les autres actifs et autres passifs sont exclus des impasses ;
- La durée moyenne de la collecte non échéancée est plafonnée à 5 ans (plafond non atteint en pratique).

6.1.8 Signification des mesures

Les mesures internes montrent que les positions relatives au risque de taux d'intérêt global sont raisonnables au regard du montant des fonds propres dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

En effet, la sensibilité de la valeur économique de la banque à une variation des taux d'intérêt et de l'inflation de respectivement 200 points de base et 100 points de base ressort à 9 300 milliers d'euro, soit 0,74 % des fonds propres prudentiels totaux.

Les mesures réglementaires figurant dans l'état EU IRRBB1 ci-dessous sont pénalisées par l'exclusion des fonds propres¹ de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, qui demeurent une ressource à taux fixe importante.

6.1.9 Autres informations pertinentes

Les opérations de refinancement réalisées au titre du TLTRO 3 tirées auprès de la Banque centrale européenne (BCE) sont modélisées comme des passifs à taux fixe compte-tenu de l'option de cap à -1%, et ce jusqu'à la date du 23 juin 2022, date de fin connue à ce jour de la période de bonification.

Les taux d'intérêt relatifs aux principaux produits de collecte nationaux sont actualisés mensuellement par le comité Taux de Crédit Agricole S.A.

6.2 Informations quantitatives sur le risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur économique et du produit net d'intérêts à différents scénarios de chocs de taux d'intérêt.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBB1)

Scénarii de choc réglementaires (en milliers d'euros)	Variation de la valeur économique	Variation du produit net d'intérêts
	31/12/2021	31/12/2021
Choc parallèle vers le haut	(108)	10
Choc parallèle vers le bas	11	(7)
Pentification de la courbe	(27)	
Aplatissement de la courbe	9	
Hausse des taux courts	(21)	
Baisse des taux courts	8	

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul et scénarios de chocs de taux sont définis par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) dans les « Orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation » parues le 19 juillet 2018 (EBA/GL/2018/02).

■ Valeur économique

Le paragraphe 115 des orientations de l'EBA précise les modalités de calcul de la variation de valeur économique. Celle-ci est déterminée à partir d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années duquel la

¹ Fonds propres au 31/12/2021 = 1 420 millions d'euros

valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à 5 ans.

Il est considéré un scénario de choc de taux instantané. Les chocs de taux utilisés sont ceux des principales zones économiques où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est exposé, à savoir la zone euro.

En points de base	EUR	CHF
Choc parallèle	200	100
Taux courts	250	150
Taux longs	100	100

Les scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe des taux sont des scénarios non uniformes où des chocs de taux variables selon la maturité sont à la fois appliqués sur les taux courts et les taux longs.

Un seuil minimum (ou floor), variable selon les maturités (de -100 points de base au jour le jour à 0 point de base à 20 ans, conformément à l'article 115(k) des orientations de l'EBA susmentionnées), est appliqué aux taux d'intérêt après prise en compte des scénarii de choc à la baisse.

■ Produit nets d'intérêts

La variation du produit net d'intérêts est calculée à un horizon de 12 mois en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme. Il est considéré ici un scénario de choc de taux instantané de 50 points de base quelle que soit la devise.

Il est constaté une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

De plus, l'impact d'une hausse de taux est supposé se transmettre à 100% et immédiatement aux actifs clientèles ; les dépôts à vue se maintiennent à leur niveau actuel élevé, sans être rémunérés (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA). Dans les faits, la hausse de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

7. ACTIFS GREVES

ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS (EU AE1)

31/12/2021

		Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
			dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA		dont EHQLA et HQLA
<i>(en milliers d'euros)</i>									
010	Actifs de l'établissement publiant les informations	5 595 949	□			10 443 163	503 201		
030	Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	1 196 281	□	1 354 138	□
040	Titres de créance	21 373	6 151	27 740	6 794	784 141	498 427	732 549	575 572
050	dont: obligations garanties	□	□	□	□	□	□	□	□
060	dont: titrisations	□	□	□	□	□	□	□	□
070	dont: émis par des administrations publiques	□	□	□	□	333 538	333 538	402 728	402 728
080	dont: émis par des sociétés financières	□	□	□	□	278 812	95 429	241 183	96 132
090	dont: émis par des sociétés non financières	21 373	6 151	27 740	6 794	176 437	59 870	80 020	61 402
120	Autres actifs	5 574 704	□			8 447 444	1 142		

SURETÉS REÇUES (EU AE2)

31/12/2021

		Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis		Non grevé	
				Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	
		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
130	Sûretés reçues par l'établissement publiant les informations				
140	Prêts à vue				
150	Instruments de capitaux propres				
160	Titres de créance				
170	dont: obligations garanties				
180	dont: titrisations				
190	dont: émis par des administrations publiques				
200	dont: émis par des sociétés financières				
210	dont: émis par des sociétés non financières				
220	Prêts et avances autres que prêts à vue				
230	Autres sûretés reçues				
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titrisations				
241	Propres obligations garanties et titrisations émises et non encore données en nantissement			224 375	
250	TOTAL SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	5 595 949			

SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS (EU AE3)

31/12/2021

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis, autres qu'obligations garanties et titrisations, grevés
<i>(en milliers d'euros)</i>			
010	Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	1 099 174	1 372 978

INFORMATIONS DESCRIPTIVES COMPLÉMENTAIRES (EU AE4)

Crédit Agricole S.A. suit et pilote le niveau de charge des actifs dans le Groupe Crédit Agricole.

Les charges grevant les actifs et sûretés reçues du Groupe Crédit Agricole portent principalement sur les prêts et avances (autres que prêts à vue). En effet, la mobilisation des créances privées a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par Crédit Agricole S.A. vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants.

La hausse du ratio de charge des actifs du Groupe Crédit Agricole observée sur 2021 s'explique en particulier par la hausse des tirages auprès de la BCE au titre du T-LTRO, dans la continuité de celle observée sur 2020 dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise du Covid-19. Des travaux de fiabilisation continus en vue de garantir l'exhaustivité des charges grevant les actifs et sûretés reçues déclarés ont également contribué à la hausse observée.

Crédit Agricole SA jouant le rôle d'acteur central dans la plupart de ces dispositifs de financement sécurisé, ces niveaux de charges se déclinent de fait au niveau intragroupe entre Crédit Agricole SA, ses filiales et les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Le ratio de charge des actifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou représente 34,63% au 31 Décembre 2021.

Les sources des charges grevant principalement des prêts et avances (autres que prêts à vue) pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sont les suivantes :

- Les avances SFH reçues de la part de Crédit Agricoles S.A. dans le cadre des émissions d'obligations garanties (covered bonds) au sens de l'article 52, paragraphe 4, premier alinéa, de la directive 2009/65/CE, dans le cadre du programme suivant :
 - Crédit Agricole Home Loan SFH, mobilisant les créances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Au 31 Décembre 2021, ces avances SFH totalisent 787,2 millions d'euros d'actifs grevés.

- Les titres adossés à des actifs (ABS) émis lors d'opérations de titrisations - telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 61), du règlement (UE) no 575/2013 - réalisées principalement par le groupe CA Consumer Finance et ses filiales ainsi que par LCL (via le FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020).

Au 31 décembre 2021, les titres adossés à des actifs placés totalisent 44,1 millions d'euros d'actifs sous-jacents grevés.

- Les dépôts garantis (autres que mises en pension) liés principalement aux activités de financement : auprès de la BCE au titre du T-LTRO, ainsi qu'auprès d'organismes institutionnels français ou supranationaux (comme la CDC, la BEI et la BDCE).

Au 31 décembre 2021, les dépôts garantis (autres que mises en pension) totalisent 4,4 milliards d'euros d'actifs grevés.

- Les avances CRH reçues de la part de Crédit Agricoles S.A. dans le cadre des émissions de titres de créance (autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs) auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) sous format de billets à ordre, et mobilisant les sûretés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Au 31 décembre 2021, ces avances CRH totalisent 188,3 millions d'euros d'actifs grevés.

Les autres sources principales de charges grevant les actifs pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sont :

- Les mises en pensions (repurchase agreements).

Au 31 décembre 2021, les mises en pension totalisent 21,3 millions d'euros d'actifs et sûretés reçues grevés.

- Les dérivés liés principalement à l'activité de dérivés OTC avec Crédit Agricole CIB et grevant majoritairement du cash dans le cadre des appels de marge.

Au 31 décembre 2021, les appels de marge totalisent 145 millions d'euros.

- La contribution au Fond de Résolution Unique et grevant majoritairement du cash au titre de l'engagement au FRU.

Au 31 décembre 2021, la contribution au FRU totalise 2 millions d'euros.

- La contribution au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution et grevant majoritairement du cash au titre de l'engagement au FGDR.

Au 31 décembre 2021, la contribution au FGDR totalise 2,4 millions d'euros.

8. POLITIQUE DE REMUNERATION

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (REMA)

Définition du personnel identifié

Au sein des Caisses Régionales, et en application des critères qualitatifs liés à la fonction, les collaborateurs dits « personnels identifiés » comprennent :

- Le Directeur général de Caisse Régionale,
- L'ensemble des membres du Comité de direction, qu'ils soient nommés cadres de direction (Directeur général, Directeur général adjoint et Directeur) ainsi que les salariés non cadres de direction mais qui participent de manière permanente à ce Comité,
- Les responsables des trois fonctions de contrôles à savoir les fonctions Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit, si ces derniers ne sont pas déjà membres du Comité de direction.

Politique de rémunération

La politique de rémunération des Cadres de direction, Directeurs généraux, Directeurs généraux adjoints et Directeurs, est définie dans l'Annexe de la convention collective des cadres de direction de Caisses Régionales. La politique de rémunération applicable aux Directeurs généraux, mandataires sociaux, est par ailleurs complétée dans un référentiel qui leur est propre.

La politique de rémunération applicable aux Directeurs généraux ainsi que celle applicable aux Cadres de direction salariés des Caisses Régionales, ainsi que leurs évolutions, sont présentées, pour avis, à la Commission Nationale de rémunération des Cadres de direction de Caisses Régionales. Ces politiques et les évolutions sont, après obtention de l'avis de la Commission Nationale de Rémunération dont la composition et le fonctionnement sont exposés ci-dessous, soumises à l'agrément de Crédit Agricole SA dans sa fonction d'organe central.

Commission Nationale de Rémunération

Le rôle de la Commission Nationale de Rémunération et de l'organe central ne se limite pas aux politiques de rémunération. En effet, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, la Commission Nationale de Rémunération examine, comme détaillé ci-dessous, chacune des situations individuelles.

Afin de prendre en compte :

- L'organisation spécifique du Groupe Crédit Agricole où, par la Loi, l'organe central, a un rôle de supervision des nominations et rémunérations des Directeurs Généraux,
- L'absence, dans les Caisses Régionales, de salariés professionnels des marchés financiers dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise,
- L'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction de Caisses Régionales,

Le Conseil d'administration de chaque Caisse Régionale a délégué à la Commission Nationale de Rémunération, le rôle de Comité des rémunérations de la Caisse Régionale, et lui a donné mandat en ce sens.

La composition de cette Commission a été modifiée en 2011 afin que ses membres puissent être considérés comme indépendants vis-à-vis des Caisses Régionales.

La Commission Nationale de Rémunération est composée :

- De trois Présidents de Caisse Régionale
- Du Directeur Général de la F.N.C.A
- De trois membres ès qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. : le Directeur Général Adjoint de Crédit Agricole SA en charge des Caisses Régionales (Président de la Commission), l'Inspecteur Général du Groupe Crédit Agricole, le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales.

Participent également aux séances de la Commission :

- Le Directeur Général Adjoint de la F.N.C.A en charge des Cadres de direction
- Le Responsable Administration/Réglementation de la Direction des Relations avec les Caisses Régionales qui en assure le secrétariat.

Si la Commission venait à traiter de rémunérations concernant une Caisse Régionale dont le Président participe à la réunion, ce dernier quitterait la séance afin de ne pas participer aux débats.

La Commission se réunit semestriellement et, le cas échéant, peut être consultée à tout moment en cas de besoin.

Systemes de rémunération

La rémunération globale des collaborateurs de Caisses Régionales est constituée de :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle dont, le cas échéant, une partie est différée,
- La rétribution variable collective (intéressement et participation), le cas échéant,
- Les périphériques de rémunération (régimes de retraite supplémentaire des cadres de direction de Caisses Régionales).

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de la Convention collective dont il relève, de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Il n'existe pas de rémunération attribuée sous forme d'options, d'actions de performance ou d'autres instruments financiers en Caisses Régionales.

Pour les Cadres de direction, la rémunération fixe est composée de plusieurs catégories :

- la rémunération liée à la fonction,
- la rémunération complémentaire liée à la taille de la Caisse Régionale,
- la rémunération des compétences et, le cas échéant, une rémunération spécifique dite de catégorie 1,
- la rémunération spécifique dite de catégorie 2.

Les montants de ces rémunérations sont fixes et limités par des plafonds. Ils sont propres à chaque statut de Cadre de direction et communs à l'ensemble des Caisses Régionales.

Seule la rémunération complémentaire liée à la Caisse Régionale est issue de calculs tenant compte, notamment, du poids de capitaux moyens gérés par la Caisse Régionale et de son poids de bilan. Ces montants sont déterminés, selon une formule définie dans les textes précités, par l'organe central pour le compte des Caisses Régionales.

Rémunération variable annuelle

Seule une rémunération variable individuelle existe en Caisse Régionale. Elle est liée à la performance, fonction de l'atteinte d'objectifs fixés, voire aux résultats de l'entité et, le cas échéant, au profil de risque de l'établissement. En cas de performance insuffisante ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée. La rémunération variable n'est jamais garantie.

Les attributions individuelles de rémunérations variables sont liées à une évaluation individuelle annuelle formalisée prenant en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, collectifs et/ou individuels.

La composante variable ne peut excéder :

- 45% d'une partie de la composante fixe pour un Directeur général,
- 35% de la composante fixe pour un Directeur général adjoint,
- 27% de la composante fixe pour un Directeur,
- Une limite propre à chaque Caisse Régionale pour les autres collaborateurs.

La part de rémunération variable supérieure au plafond déterminé par l'organe central de Crédit Agricole est étalée sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution de la rémunération variable, avec un rythme de versement par tiers indexés sur la valeur du Certificat Coopératif d'Associé de la Caisse Régionale concernée.

Le montant total de la rémunération variable attribué à un collaborateur personnel identifié peut, à tout moment et en tout ou partie, être réduit en fonction des agissements ou des comportements à risques constatés. Une revue des éventuels comportements à risque est réalisée par la Commission Nationale des Rémunérations. Les contrôles des rémunérations au niveau des Caisses Régionales sont effectués par l'Inspection Générale de l'organe central lors de ses missions régulières en Caisses Régionales.

Au final, l'application de règles d'encadrement et de plafonnement de ces rémunérations, leur suivi par la Commission Nationale de Rémunération ainsi que, pour les Directeurs généraux de Caisses Régionales, leur agrément par l'organe central du Crédit Agricole conduit à leur modération, à la fois dans le temps mais aussi en valeur absolue.

RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE DURANT L'EXERCICE FISCAL (REM1)

31/12/2021

(en milliers d'euros)

			Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres du personnel identifiés
1	Rémunération fixe	Nombre de membres du personnel identifiés	18	11	<input type="checkbox"/>	4
2		Rémunération fixe totale	<input type="checkbox"/>	1 523	<input type="checkbox"/>	200
3		Dont: en numéraire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4		(Sans objet dans l'UE)				
EU-4a		Dont: actions ou droits de propriété équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5		Dont: instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EU-5x		Dont: autres instruments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6		(Sans objet dans l'UE)				
7		Dont: autres formes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	(Sans objet dans l'UE)					
9	Rémunération variable	Nombre de membres du personnel identifiés	18	11	<input type="checkbox"/>	4
10		Rémunération variable totale	<input type="checkbox"/>	490	<input type="checkbox"/>	36
11		Dont: en numéraire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12		Dont: différée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EU-13 a		Dont: actions ou droits de propriété équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EU-14 a		Dont: différée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EU-13b		Dont: instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EU-14b		Dont: différée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EU-14x		Dont: autres instruments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EU-14y		Dont: différée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Dont: autres formes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16	Dont: différée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17	Rémunération totale (2 + 10)		<input type="checkbox"/>	2 014	<input type="checkbox"/>	236

PAIEMENTS SPÉCIAUX (REM2)

31/12/2021

		Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres du personnel identifiés
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Rémunérations variables garanties octroyées					
1	Rémunérations variables garanties octroyées — Nombre de membres du personnel identifiés	□	□	□	□
2	Rémunérations variables garanties octroyées — Montant total	□	□	□	□
3	Dont rémunérations variables garanties octroyées qui ont été versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	□	□	□	□
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice					
4	Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés	□	□	□	□
5	Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Montant total	□	□	□	□
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice					
6	Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés	□	□	□	□
7	Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Montant total	□	□	□	□
8	Dont versées au cours de l'exercice	□	□	□	□
9	Dont différées	□	□	□	□
10	Dont indemnités de départ versées au cours de l'exercice qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	□	□	□	□
11	Dont indemnités les plus élevées octroyées à une seule personne	□	□	□	□

RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE (REM3)

	Rémunérations différées et retenues	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures	Dont devenant acquises au cours de l'exercice	Dont devenant acquises au cours des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours d'années de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post (par exemple changements de valeur des rémunérations différées dus aux variations du cours des instruments)	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de périodes de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention
1	Organe de direction - Fonction de surveillance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	En numéraire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Actions ou droits de propriété équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Autres instruments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Autres formes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Organe de direction - Fonction de gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	En numéraire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Actions ou droits de propriété équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Autres instruments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Autres formes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	Autres membres de la direction générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	En numéraire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Actions ou droits de propriété équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rémunérations différées et retenues	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures	Dont devenant acquises au cours de l'exercice	Dont devenant acquises au cours des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours d'années de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post (par exemple changements de valeur des rémunérations différées dus aux variations du cours des instruments)	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de périodes de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention
16 Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17 Autres instruments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18 Autres formes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19 Autres membres du personnel identifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20 En numéraire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21 Actions ou droits de propriété équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22 Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23 Autres instruments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24 Autres formes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25 Montant total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RÉMUNÉRATION >= 1 MILLIONS D'EUROS / AN (REM4)



La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée par la publication du tableau REM4 « Rémunération >= 1 millions d'euros / an ».

INFORMATIONS SUR LES RATIOS ENTRE COMPOSANTES FIXE ET VARIABLE DE LA RÉMUNÉRATION DES PRENEURS DE RISQUE (REM5)

31/12/2021

		Rémunérations dans l'organe de direction			Domaines d'activité					Total	
		Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions transversales	Fonctions de contrôle interne indépendant		Tous les autres
<i>(en milliers d'euros)</i>											
1	Nombre total de membres du personnel identifiés										□
2	Dont: membres de l'organe de direction	18	11	29							
3	Dont: autres membres de la direction générale				□	□	□	□	□	□	
4	Dont: autres membres du personnel identifiés				□	□	□	□	4	□	
5	Rémunération totale des membres du personnel identifiés	□	2 014	2 014	□	□	□	□	236	□	
6	Dont: rémunération variable	□	490	490	□	□	□	□	36	□	
7	Dont: rémunération fixe	□	1 524	1 524	□	□	□	□	200	□	

9. ANNEXES

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (EU CC1)

31/12/2021

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	622 309	622 309	a
	dont : Actions	□	□	
	dont : CCI/CCA des Caisses Régionales	239 214	239 214	
	dont : Parts sociales des Caisses locales	383 095	383 095	
2	Résultats non distribués	2	2	b
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 803 904	1 803 904	c
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	□	□	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	□	□	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	□	□	d
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	58 630	58 630	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	2 484 845	2 484 845	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(24 080)	(24 080)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(5 957)	(5 957)	
9	Sans objet	□	□	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	□	□	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	□	□	e
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(6 956)	(6 956)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	□	□	f

31/12/2021

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	□	□	g
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	□	□	
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(2 840)	(2 840)	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	□	□	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 009 769)	(1 009 769)	h
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	□	□	
20	Sans objet	□	□	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	□	□	
EU-20b	dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	□	□	
EU-20c	dont: positions de titrisation (montant négatif)	□	□	
EU-20d	dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	□	□	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	□	□	i
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	□	□	
23	dont: detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	□	□	
24	Sans objet	□	□	
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	□	□	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	□	□	

31/12/2021

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	□	□	
26	Sans objet	□	□	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	(14 689)	(14 689)	
27a	Autres ajustements réglementaires	(276)	(276)	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(1 064 568)	(1 064 568)	
29	Fonds propres de catégorie 1	1 420 276	1 420 276	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	□	□	
31	dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	□	□	j
32	dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	□	□	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	□	□	k
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	□	□	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	□	□	l
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	□	□	
35	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	□	□	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	□	□	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires				
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	□	□	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	□	□	

31/12/2021

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(2 259)	(2 259)	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	□	□	
41	Sans objet	□	□	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	(12 430)	(12 430)	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	□	□	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(14 689)	(14 689)	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	□	□	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	1 420 276	1 420 276	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	□	□	m
47	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'Article 486, paragraphe 4, du CRR	□	□	n
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	□	□	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	□	□	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	□	□	
49	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	□	□	
50	Ajustements pour risque de crédit	14 862	14 862	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	14 862	14 862	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires				
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	□	□	

31/12/2021

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	□	□	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(26 298)	(26 298)	
54a	Sans objet	□	□	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(994)	(994)	
56	Sans objet	□	□	
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	□	□	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	□	□	
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	(27 292)	(27 292)	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	□	□	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	1 420 276	1 420 276	
60	Montant total d'exposition au risque	5 112 551	5 112 551	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	27,78%	27,78%	
62	Fonds propres de catégorie 1	27,78%	27,78%	
63	Total des fonds propres	27,78%	27,78%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,03%	7,03%	
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%	
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,03%	0,03%	
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%	
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	0,00%	
EU-67b	dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,00%	0,00%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	19,78%	19,78%	
Minima nationaux (si différents de Bâle III)				
69	Sans objet	□	□	

31/12/2021

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
70	Sans objet	□	□	
71	Sans objet	□	□	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	242 988	242 988	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	9 853	9 853	
74	Sans objet	□	□	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	50 563	50 563	o
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	□	□	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	□	□	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	126 974	126 974	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	14 862	14 862	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	□	□	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	□	□	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	□	□	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	□	□	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	□	□	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	□	□	

RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS (EU CC2)

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		31/12/2021	31/12/2021	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Caisse, Banques centrales	56 287	56 287	
2	Actif financiers détenus à des fins de transaction	13 163	13 163	
3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	199 402	199 402	
4	Instruments dérivés de couverture	14 815	14 815	
5	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	98 203	98 203	
6	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 276 982	1 276 982	
7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 952 486	1 952 486	
8	Prêts et créances sur la clientèle	11 677 998	11 677 998	
9	Titres de dettes	554 615	554 615	
10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	96 269	96 269	
11	Actifs d'impôts courants et différés	57 251	57 251	
12	Dont impôts différés actifs provenant des reports déficitaires	□	□	f
13	Dont impôts différés actifs provenant des différences temporelles	49 779	49 779	i, o
14	Compte de régularisation et actifs divers	275 472	275 472	
15	Dont actifs de fonds de pension à prestations définies	□	□	h
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	
17	Participation aux bénéficiaires différés	□	□	
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	□	□	
19	Dont goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants	□	□	e
20	Immeubles de placement	63 308	63 308	
21	Immobilisations corporelles	60 246	60 246	
22	Immobilisation incorporelles	2 378	2 378	e
23	Ecart d'acquisition	3 579	3 579	e
24	Total de l'actif	16 402 454	16 402 454	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Banques centrales	□	□	
2	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15 227	15 227	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	
4	Instruments dérivés de couverture	145 812	145 812	
5	Dettes envers les établissements de crédit	8 384 100	8 384 100	
6	Dettes envers la clientèle	4 848 117	4 848 117	
7	Dettes représentées par un titre	196 443	196 443	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		31/12/2021	31/12/2021	
8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(483)	(483)	
9	Passifs d'impôts courants et différés	33	33	
10	Dont impôts différés passifs provenant des reports déficitaires	□	□	f
11	Dont impôts différés passifs provenant des différences temporelles	□	□	i
12	Dont impôts différés passifs sur goodwill	□	□	e
13	Dont impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	□	□	e
14	Dont impôts différés passifs sur fonds de pension	□	□	h
15	Compte de régularisation et passifs divers	248 397	248 397	
16	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	□	□	
17	Provisions techniques des contrats d'assurance	□	□	
18	Provisions	66 740	66 740	
19	Dettes subordonnées	□	□	
20	Dont instruments AT1	□	□	k
21	Dont instruments éligibles en qualification Tier 2	□	□	m , n
22	Total dettes	13 904 386	13 904 386	
Capitaux propres				
1	Capitaux propres – part du Groupe	2 498 068	2 498 068	
2	Capital et réserves liées	621 679	621 679	
3	Dont instruments de fonds propres CET1 et primes d'émission associées	622 814	622 814	a
4	Dont instruments AT1	□	□	j , l
5	Réserves consolidées	1 455 701	1 455 701	
6	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	348 148	348 148	c
7	Dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	□	□	g
8	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	□	□	
9	Résultat de l'exercice	72 540	72 540	b
10	Participations ne donnant pas le contrôle	□	□	d
11	Total des capitaux propres	2 498 068	2 498 068	
12	Total du passif	16 402 454	16 402 454	

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (EU CCA)

31/12/2021

		Parts Sociales	CCI/CCA
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Émetteur	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	-	-
2a	Placement public ou privé	Public	Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Français	Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet	Sans objet
	<i>Traitement réglementaire</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	CET1	CET1
5	Règles CRR après transition	Eligible	Eligible
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	(Sous)- consolidé	Individuel et (sous)-consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Part sociale	Certificat coopératif d'investissement (CCI) /Certificat coopératif d'associés (CCA)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en milliers, à la dernière date de clôture)	(505)	505
9	Valeur nominale de l'instrument	-	-
EU-9a	Prix d'émission	-	-
EU-9b	Prix de rachat	-	-
10	Classification comptable	Capitaux propres	Capitaux propres
11	Date d'émission initiale	-	-

31/12/2021

		Parts Sociales	CCI/CCA
<i>(en milliers d'euros)</i>			
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
13	Échéance initiale	-	-
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	-	-
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	-	-
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	-	-
	<i>Coupons/dividendes</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	-	-
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	-	-
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	-	-
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	-	-
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	-	-
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	-	-
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	-	-
26	Si convertible, taux de conversion	-	-
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	-	-

31/12/2021

		Parts Sociales	CCI/CCA
<i>(en milliers d'euros)</i>			
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	-	-
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	-	-
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	-	-
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	-	-
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	-	-
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	-	-
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	-	-
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Sans objet	Sans objet
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	1	1
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes super subordonnées	Dettes super subordonnées
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	-	-
(1) Indiquer «Sans objet» si la question n'est pas applicable.			

Déclaration en vertu des orientations 2016/11 de l'ABE relatives aux exigences de publication au titre de la huitième partie du règlement (UE) n°575/2013 et des modifications ultérieures

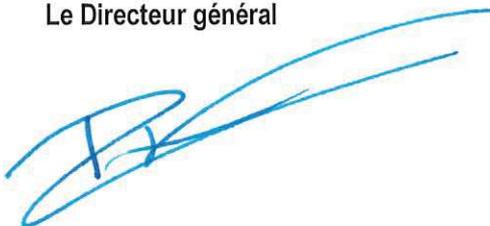
Philippe CHATAIN, Directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance, conformément aux directives 2016/11 de l'EBA sur les exigences de divulgation en vertu de la partie huit du règlement (UE) n°575/2013 (et modifications ultérieures) 4.2 paragraphe - section C, les informations fournies conformément à la partie huit susmentionnée ont été préparées conformément aux processus de contrôle interne convenus au niveau de l'organe de direction.

Fait à Tours, le 22 Mars 2022

Le Directeur général



Philippe CHATAIN